

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-457

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<i>N° 2018-457</i>

Association Union régionale habitat jeunes (URHAJ) Nouvelle-Aquitaine - Année 2018 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par son action, l'Union régionale habitat jeunes (URHAJ) Nouvelle-Aquitaine participe à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du territoire en développant, avec ses adhérents, des structures de logements et un accompagnement spécifique à leurs parcours de formation.

Son activité contribue à la mise en œuvre des objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) notamment en apportant sa connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat et en participant au développement de l'offre en Habitat jeunes sur le territoire.

L'association a sollicité Bordeaux Métropole le 10 juillet 2017, pour un soutien financier de 80 000€ TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel global de 546 082 €. Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé, il est proposé d'accorder cette année une aide de 72 200€, soit un montant identique à celui accordé en 2017. La participation de Bordeaux Métropole représente 13% du budget global de l'association régionale.

1 - Présentation de l'association

Créée en 1981, l'**URHAJ Aquitaine**, association loi 1901, est la fédération des associations Habitat Jeunes (ex-foyers jeunes travailleurs) sur la région. Elle a pour objectif de développer et d'optimiser les actions de ses 13 adhérents de Nouvelle-Aquitaine, dont 4 présents sur le territoire de Bordeaux Métropole :

- association Jeunesse habitat solidaire : résidence Jacques-Ellul, résidence Rosa Parks, et résidence Santé navale à Bordeaux ; résidence Jean Zay à Talence ; résidence Cité des métiers à Pessac,
- association Habitats Jeunes Le Levain : 3 résidences rue Paul Louis Lande, sur Bordeaux Centre,
- association Habitat Jeunes des Hauts de Garonne : Résidence Genilor, à Lormont,
- association Technowest logement jeunes : Résidences Gisèle de Faily et Jean Ferrat à Mérignac, et résidence Suzanne Lacore à Blanquefort.

L'ensemble de ces résidences représente près de 770 logements. Elles accueillent des jeunes âgés de 16 à 30 ans, qu'ils soient salariés, apprentis, étudiants, en recherche d'emploi, seuls, en couple ou jeunes parents, en veillant à la mixité sociale de ses résidences.

L'URHAJ Nouvelle-Aquitaine anime le projet collectif de ces associations et participe au développement des solutions Habitat Jeunes. Elle participe également aux dynamiques partenariales de développement local en apportant son expertise et sa connaissance des besoins des jeunes.

L'année 2017 a été marquée par la fusion entre les unions régionales Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, au sein de l'association de préfiguration URHAJ Nouvelle-Aquitaine.

2 - Bilan de l'année 2017

La convention triennale 2015-2017, liant la Métropole à l'URHAJ Aquitaine, s'articulait autour de quatre axes d'intervention :

- améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat,
- coordonner une démarche d'Accueil, d'information, d'orientation (AIO) et l'expérimenter,
- structurer une fonction de conseil et d'appui stratégique et technique pour accompagner le développement d'une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes,
 - articuler l'action socio-éducative avec les politiques de l'habitat et de la jeunesse.

a. Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat,

L'analyse territoriale quantitative des besoins, de l'offre et de la demande de logement dédiés aux jeunes a été actualisée en septembre 2017. Elle a été complétée par la réalisation d'un diagnostic reprenant des données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et de la plateforme d'enregistrement de la demande spécifique Habitat Jeunes. Les résultats de cette étude (synthèse jointe en annexe) indiquent que :

- le nombre de demandes enregistrées par les associations Habitat jeunes est en hausse constante depuis 2010, et atteint 4400 demandes enregistrées en 2016. Toutefois, le profil des jeunes demandeurs est relativement stable. En 2016 :
 - o 27% des jeunes demandeurs ont moins de 21 ans, 50% ont entre 21 et 25 ans et 23% ont 26 ans ou plus,
 - o 70% des demandeurs disposent des ressources en dessous du seuil de pauvreté, ce qui a un impact important sur leur recherche de logement autonome,
 - o 16% sont stagiaires ou apprentis, 20% sont lycéens ou étudiants, 32% sont salariés, et 32% sont demandeurs d'emploi,
 - o un équilibre dans la proportion femmes / hommes est encore constaté.
- Sur 4 400 demandes, 12% seulement ont pu être satisfaites et donner suite à un séjour en résidence Habitat jeunes :
 - o le nombre de jeunes accueillis diminue légèrement, ce qui peut être dû notamment à l'allongement de la durée des séjours. 33% des séjours ont une durée inférieure à 6 mois, 33% de 6 mois à un an et 34% ont une durée supérieure à un an (ce dernier tiers est en augmentation régulière chaque année, au détriment des séjours courts).
 - o 56% de ces jeunes avaient besoin de ce logement pour se rapprocher de leur lieu de travail ou de formation et 17% souhaitaient être indépendants. Les situations d'urgence avaient fortement augmenté en 2015 et se stabilisent en 2016 pour atteindre 27% des jeunes accueillis.
 - o 24% poursuivent des études supérieures, 35% ont un niveau Bac, 25% un niveau Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), Brevet d'études professionnelles (BEP), et 15% un niveau 3^{ème} ou inférieur.
 - o 38% sont stagiaires ou apprentis, 11% sont étudiants, 10% sont en contrat de travail à durée indéterminée (dont temps partiels, ce qui peut malgré tout cacher une certaine précarité de la situation), 22% sont des salariés précaires et 18% sont demandeurs d'emploi.

L'offre est encore loin de répondre aux besoins exprimés par ces jeunes de plus en plus nombreux. La précarisation de leur situation, ainsi que les difficultés d'accès au logement autonome tendent à complexifier leur parcours professionnel et résidentiel. L'allongement de la durée de séjour témoigne de cette difficulté croissante.

Cette étude montre également la grande diversité des profils des jeunes accueillis, que ce soit en termes de formation initiale, d'activité actuelle ou de ressources, veillant ainsi à la mixité sociale des résidences.

Au-delà de cette étude quantitative, l'URHAJ a poursuivi en 2017 l'approche sociologique des parcours résidentiels et d'insertion professionnelle des jeunes, auprès de la cohorte de 100 jeunes rencontrés en 2013.

Cette étude à long terme a permis de donner une vision d'ensemble des trajectoires sur les 5 années écoulées. Le rapport de synthèse de cette étude fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des partenaires dans le courant de l'année 2018.

b. Coordonner une démarche d'Accueil, d'information, d'orientation (AIO) et l'expérimenter

Afin d'améliorer la lisibilité des différents dispositifs permettant aux jeunes du territoire d'accéder à un logement, l'URHAJ s'est proposée pour organiser une plateforme d'accueil, d'information et d'orientation. L'association Technowest logement et la mission locale Technowest se sont saisies du projet et ont ainsi réalisé conjointement des entretiens collectifs et individuels auprès de 571 jeunes, sur l'année 2017, dans les différentes structures Habitat Jeunes existantes, dans les antennes de la mission locale sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort, Eysines et Le Bouscat ainsi qu'au *Centre communal d'action sociale* (CCAS) du Haillan ou au Bureau d'information jeunesse de Mérignac. Un support interactif est en cours de finalisation et sera utilisé en 2018.

c. Développement de l'offre adaptée aux jeunes

Sur la période 2015-2017, l'URHAJ a apporté son soutien au développement de différents projets par une participation active aux comités de pilotage et au suivi des réalisations. Ainsi, 3 nouvelles structures ont vu le jour en 2017, sur Bordeaux, Talence et Pessac. Des projets de structures sont en cours de définition sur des territoires de la Métropole plus faiblement dotés ou en mutation. Le programme de développement de l'offre est joint en annexe de la convention financière.

Cette démarche s'est accompagnée d'une recherche d'optimisation et de mutualisation des moyens entre les structures (notamment les moyens en personnel) via la création d'un groupement « Convergence Habitat jeunes ». Constitué autour de l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine, il rassemble les associations Habitat jeunes des hauts de Garonne, Technowest logement jeunes et Habitat jeunes Le Levain.

Le projet de Pôles territoriaux de coopération jeunesse (lieux de vie, de rencontre et d'information, pensés et co-gérés par les jeunes) a été officiellement lancé le 1^{er} mars 2017, date de signature de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, opérateur de l'appel à « Projets Innovants en Faveur de la Jeunesse » du Programme d'investissements d'avenir. Il prévoit la création de 3 pôles territoriaux situés sur Mérignac/pont de Madame, sur Bordeaux/bassins à flot et sur Lormont/la Buttinière.

d. Articuler l'action socio-éducative avec les politiques de l'habitat et de la jeunesse

L'URHAJ Aquitaine a constitué en 2014 un outil d'animation et de participation réunissant les professionnels habitat jeunes et des jeunes résidents : la Commission socio-éducative (CSE). Elle se réunit à un rythme mensuel ou bimestriel et a permis la réalisation de diagnostics territoriaux, de propositions et d'expérimentations. Les enjeux de ces commissions sont notamment d'inciter les jeunes résidents à participer de manière active à la définition des projets qui les concernent et développer ainsi leur esprit de jeunes citoyens actifs.

3 - Programme d'actions

Les orientations d'actions pour 2018 s'inscrivent dans la continuité des collaborations existantes depuis 2012 :

1. améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat,
2. coordonner une démarche d'Accueil, d'information, d'orientation (AIO) et l'expérimenter,
3. structurer une fonction de conseil et d'appui stratégique et technique pour accompagner le développement d'une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes,
4. articuler l'action socio-éducative avec les politiques de l'habitat et de la jeunesse.

Le détail des actions est précisé en annexe à la convention financière.

4 - Plan prévisionnel de financement

L'URHAJ perçoit une subvention de fonctionnement de la part de Bordeaux Métropole, depuis 2012, au titre de ses interventions s'inscrivant dans le cadre du PLH et conformément à la fiche 19 du Règlement d'intervention habitat et politique de la ville : « Participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

L'association a transmis une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2018 de 80 000€ TTC, représentant 14,6% de son budget prévisionnel global s'élevant à 546 082 € TTC.

Néanmoins, compte tenu du cadrage budgétaire fixé par la Métropole, il est proposé de fixer cette subvention à 72 200 €, soit un montant identique à 2017. Ce montant représente 13,2% du budget prévisionnel global. Il appartiendra à l'association de recalculer son budget prévisionnel ou de chercher de nouvelles recettes.

Les modalités de versement de la participation métropolitaine au titre de l'année 2018 sont détaillées dans la convention financière ci-annexée.

5 - Principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2016
Charges de personnel	347 495 €	135 447 €	139 064 €
% de participation de BM	13,2%	34,5%	36 %
% des autres financeurs			
- Région	36,6%	22 %	19 %
- CAF	7%	13 %	13 %
- Département	5%	8 %	8 %

Le budget de l'URHAJ a fortement évolué en 2018 compte tenu de la modification de son périmètre d'intervention (région Nouvelle-aquitaine).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.1611-4 et L. 5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2001/1186 du 14 décembre 2001 approuvant le PLH,

VU la délibération n°2003/0133 du 28 février 2003 adoptant l'avenant PLH,

VU la délibération n°2007/0545 du 13 juillet 2007 approuvant la modification du PLH ;

VU la délibération n°2016/0777 du 16 décembre 2016 approuvant le Plan local de l'urbanisme (PLU) révisé,

VU la délibération n°2008/0357 du 27 juin 2008 adoptant le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de subvention formulée par l'URHAJ en date du 10 juillet 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions de l'association URHAJ Nouvelle-Aquitaine contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 72 200 € en faveur de l'association URHAJ Nouvelle-Aquitaine au titre de son programme d'actions 2018,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018 au chapitre 65, compte 65748, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JUILLET 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--



Direction générale valorisation du territoire
Direction générale adjointe Aménagement
Direction habitat et politique de la Ville
Service stratégies et solidarités urbaines



CONVENTION - 2018

Entre URHAJ Aquitaine et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Union régionale pour l'habitat des jeunes en Nouvelle-Aquitaine (URHAJ Nouvelle-Aquitaine), (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901), dont le siège social est situé Résidence Génilor, avenue de la Libération, 33310 Lormont, représentée par Monsieur Robert Hourcq, Président dûment habilité aux fins des présentes **ci-après désignée « organisme bénéficiaire »**,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil de Bordeaux Métropole du **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

PRÉAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de Programme local de l'habitat (PLH), le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'annexe 1 - Proposition de programme d'actions 2018, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2018.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 1 - Proposition de programme d'actions 2018.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 72 200 €, équivalent à 13,4 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 538 282€), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 3.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 57 760 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 14 440 €, après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2019, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi

n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 1.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

À défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d' « entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTRÔLES EXERCÉS PAR BORDEAUX MÉTROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme bénéficiaire par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

Pour l'organisme :

Monsieur le Président de l'URHAJ Aquitaine
Résidence Génilor
Avenue de la Libération
33310 LORMONT

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Proposition de programme d'actions 2018
- Annexe 2 : Analyse statistiques sur les jeunes en Gironde
- Annexe 3 : Budget prévisionnel 2018
- Annexe 4 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le

en 2 exemplaires

Pour l'URHAJ Aquitaine

Le Président,

Robert Hourcq

Pour Bordeaux Métropole

Le Président,

Alain Juppé



Proposition de programme d'actions 2018

URHAJ Nouvelle Aquitaine

Convention financière URHAJ Nouvelle Aquitaine – Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole soutient l'action de l'URHAJ Aquitaine sur son territoire depuis 2012 via la signature de deux conventions pluriannuelles successives visant à concourir à la mise en œuvre du PLH sur le territoire métropolitain.

Ces deux conventions ont été axées sur les actions suivantes :

- Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat.
- Faire émerger de nouveaux projets Habitat Jeunes sur l'agglomération et accroître l'offre de logements temporaires et fractionnés, nécessaires aux besoins des jeunes dont le parcours de formation et d'insertion professionnelle est souvent complexe.
- Articuler la politique de l'habitat avec l'ensemble des politiques de la jeunesse, en ayant une approche globale de l'habitat en lien avec l'emploi, la formation, la mobilité mais aussi la vie sociale et citoyenne.

Les propositions d'orientations pour l'année 2018, s'inscrivent dans la continuité des collaborations mises en œuvre.

La version finale de la convention résultera d'une co-construction entre l'URHAJ Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole.

Cette proposition est par ailleurs élaborée en cohérence avec les conventions passées entre l'URHAJ Nouvelle Aquitaine et ses partenaires (CAF, Conseil régional, Département de la Gironde notamment).

La proposition ci-après se structure de la façon suivante :

- La proposition de programme d'actions 2018 de l'URHAJ Nouvelle Aquitaine sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Le budget prévisionnel 2018 de l'URHAJ Nouvelle Aquitaine et de l'action sur le territoire métropolitain.

I. Proposition de programme d'actions sur l'année 2018.

Notre proposition de programme d'actions se décline dans la continuité des actions engagées depuis 2012, via les 4 orientations suivantes :

- Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat.
- Coordonner une démarche d'Accueil Information Orientation sur le territoire.
- Structurer une fonction de conseil et d'appui stratégique et technique pour accompagner le développement d'une offre adaptée à la diversité des parcours.
- Articuler l'action socioéducative avec les politiques de l'habitat et de la jeunesse.

Orientation 1 : Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière d'habitat :

Contexte :

Les actions de l'URHAJ Aquitaine sur les précédentes périodes de conventionnement avec Bordeaux Métropole ont permis de développer une connaissance des situations de jeunesse et plus particulièrement de l'habitat des jeunes sur le territoire sur le long court. La démarche engagée permet d'avoir une analyse des évolutions des situations et des parcours des jeunes sur le territoire. Elle vise plus globalement à donner les éléments d'analyse nécessaires à la définition des politiques publiques en matière de logement des jeunes aux différentes échelles (Métropole, Département, Région).

Par ailleurs, la démarche d'observatoire de l'Habitat des Jeunes, engagée en 2012, trouvera son terme sur l'année 2018.

Propositions d'actions 2018 :

1). Elaborer une analyse territoriale quantitative des besoins, de l'offre et de la demande des logements dédiés aux jeunes.

Les précédentes périodes de conventionnement ont permis d'avoir une analyse annuelle de la situation des jeunes sur le territoire. Ces études avaient pour objet de situer l'évolution de leurs situations.

Par ailleurs, en 2011, un diagnostic départemental a été effectué afin de concevoir de manière partagée et concertée un programme d'actions et une programmation en matière de logement jeunes.

L'objet de notre proposition d'actions sur l'année 2018 est, au travers de l'analyse quantitative annuelle de la situation des jeunes, de l'analyse qualitative des évolutions des situations vécues par les associations Habitat Jeunes, de l'offre de logement sur le territoire, de faire un état des lieux des avancées et des points de fragilités existants sur le territoire métropolitain en matière de logement des jeunes.

La question plus globale de l'accueil des jeunes sur le territoire et de leur accompagnement sera également posée dans cette analyse.

La dimension partenariale, permettant de développer une lecture commune sur ces questions sera au cœur de notre action sur l'année 2018.

L'objectif final de ce travail sera de définir les axes d'un programme d'actions Habitat Jeunes sur les années 2019 – 2021.

2). Finaliser l'analyse sociologique des parcours des jeunes.

L'URHAJ Aquitaine porte depuis 2012 l'action « observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde ».

Le troisième volet de cette démarche, permet de développer une analyse sociologique qualitative de suivi d'une cohorte de 100 jeunes sur 6 années.

Cette étude trouvera son terme en 2018. Si l'ensemble des relances et des entretiens ont été effectués en 2017, l'analyse globale des trajectoires et des situations, l'analyse des leviers et des freins pour l'accès des jeunes à l'autonomie n'est pas encore finalisée.

Le programme d'actions, sur l'année 2018, consistera donc à finaliser l'analyse et concevoir le rapport final de l'étude.

Par ailleurs, il s'agira de déterminer, avec les partenaires, les éventuelles poursuites dans le temps d'une telle démarche en fonction des résultats produits. En effet, l'observation des situations de jeunesse et de leur évolution dans le temps paraît importante pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agira donc de construire les principes et les bases de cette démarche d'observation dans le temps.

Plusieurs questions pourront, dans ce cadre, être abordées :

- Quel type d'approfondissement de l'analyse et sur quelles thématiques ?
- Quelle méthodologie ? (Suivi d'une cohorte ou analyse quantitative ou autre type d'analyse qualitative)
- Quel partenariat et quelle structuration de la démarche ?
- Quels moyens ?

3). Suivi de la production d'informations et diffusion des résultats.

Les analyses développées dans le paragraphe 1 et 2 n'ont de sens que dans la mesure où elles sont partagées avec :

- Les collectivités partenaires de la démarche
- Les jeunes – objet de l'analyse
- L'ensemble de la population

Sans cette diffusion et appropriation des résultats, le risque serait que cette analyse ne trouve pas de suites, n'aboutisse pas à des actions concrètes sur le territoire et pour les jeunes.

Il s'agira donc ici de diffuser les résultats produits au plus grand nombre et aux partenaires du projet via différents supports, à construire :

- Site internet
- Présentation lors de réunions partenariales
- Présentation lors de différents temps d'échanges en matière d'habitat et de jeunesse (forum – séminaire par exemple). L'exposition, élaborée à la suite du rapport de l'année 1 pourra être complétée à cette fin.

Orientation 2 : Coordonner une démarche d'Accueil, d'Information, d'Orientation sur le territoire

Contexte :

Les acteurs intervenants dans le domaine du logement sont nombreux. Améliorer leurs lisibilités, l'accueil des jeunes sur le territoire et leurs orientations sur les différents dispositifs permet à la fois de jouer un rôle de prévention face à des situations pouvant devenir complexe mais également de faciliter l'insertion des jeunes dans le logement, et par extension, dans le monde professionnel.

La précédente période de conventionnement a permis d'expérimenter une démarche d'AIO sur une partie du territoire métropolitain (à l'ouest de l'agglomération).

Proposition d'actions 2018 :

Suite à l'expérimentation développée par l'association Technowest Logement Jeunes, en partenariat avec la mission locale Technowest, nous proposons de réaliser un diagnostic des besoins sur le territoire et de développer un projet d'Accueil, d'Information et d'Orientation. L'objectif, à terme est d'essaimer ce type d'actions sur le territoire et de favoriser son développement et la couverture du territoire métropolitain.

Il s'agira donc, en 2018 :

- De produire une analyse de l'expérimentation développée sur l'ouest de l'agglomération et de partager les résultats avec l'ensemble des acteurs concernés par ce type de démarche dans le cadre d'un groupe de travail, séminaire ou d'une journée d'échanges sur l'accueil des jeunes sur le territoire.
- D'intégrer la dimension d'Accueil Information Orientation à la démarche engagée pour la construction des Pôles Territoriaux de Coopération Jeunesse sur les quartiers de Bassins à Flots à Bordeaux / de Mérignac Yser Pont de Madame à Mérignac et de Buttinière à Lormont dans l'objectif d'initier l'essaimage des pratiques.

Orientation 3 : Structurer une fonction de conseil et d'appui stratégique technique pour accompagner le développement d'une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes.

Contexte :

Depuis 2012, l'offre en logement jeunes sur le territoire de Bordeaux Métropole s'est développée. Des projets sont en cours de réalisation et devraient ouvrir à court / moyen terme. D'autres sont encore à la phase définition.

Cependant, cet effort de production ne couvre pas le besoin et nécessite toujours d'être mis en cohérence sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La diversification des types de logement proposée pose également question et notamment pour le développement d'une offre de logement en secteur diffus. Les nombreuses actions entreprises depuis 2014, sur ce type d'offres, n'ont pas permis de trouver de véritables solutions de développement.

Par ailleurs, le travail à mener sur l'accueil des jeunes dans le parc social reste une dimension importante du projet. Si notre analyse montre que les jeunes ont un accès équivalent que les autres publics au parc social, nous savons également que le non recours et la non demande d'une majorité d'entre eux vient tempérer ce chiffre et pose la question plus globale de la place faite aux jeunes dans la société.

Propositions d'actions 2018 :

1). Poursuivre la démarche de mutualisation à l'échelle de la Métropole.

La précédente convention a permis de développer et structurer le groupement Convergence Habitat Jeunes.

En 2018, l'action pourrait se développer sur deux axes principaux :

- Poursuivre le développement de l'action de Convergence sur le territoire Métropolitain.
Les actions en matière de mutualisation de moyens, de portage de projet commun ont pu se développer de manière importante. Aujourd'hui, il conviendrait, au travers d'analyses communes et des résultats des actions entreprises, de poursuivre ces démarches de mutualisation et de coopération entre associations Habitat Jeunes du territoire. L'objectif global reste de développer une action cohérente et concertée à l'échelle de l'ensemble des territoires.
- L'analyse développée dans le cadre de l'orientation n°1 a également pour visée de définir une stratégie globale et partagée par les associations du territoire pour le développement de projets Habitat Jeunes. Il s'agit, au-delà de la concrétisation des projets actuellement en cours, d'avoir une vision prospective, à moyen terme, du développement de l'offre sur le territoire. Cette stratégie sera le fruit des résultats de l'analyse quantitative et qualitative de la situation des jeunes sur le territoire (développée en orientation 1 du présent programme d'actions).

2). Le développement de l'offre en logement temporaire.

L'année 2018 est marquée par la fin d'une période de programmation de l'offre en logement temporaire sur le territoire.

Certains projets peinent pourtant toujours à sortir malgré les besoins.

Nous proposons donc plusieurs actions et interventions de l'URHAJ sur cette orientation :

- Poursuivre la mise à disposition de l'ingénierie de l'URHAJ pour la bonne définition et mise en œuvre des projets sur le territoire. Sur certains secteurs, un accompagnement spécifique de l'URHAJ paraîtrait important à développer afin de structurer le partenariat et de trouver des solutions en réponse aux difficultés actuelles rencontrées.
- De penser et définir de nouvelles solutions de logement et de nouveaux projets sur le territoire afin de poursuivre l'effort de développement de l'offre de logement temporaire sur le territoire et ainsi répondre aux besoins des jeunes sur ce territoire très attractif.
- De construire une démarche partenariale favorisant le développement de l'offre Habitat Jeunes dans le diffus dans les nouveaux projets de logement. L'analyse des freins et des leviers au développement d'une telle offre a été réalisée lors de la précédente convention. Il s'agit aujourd'hui de développer le partenariat nécessaire pour que ces solutions puissent être envisagées en amont des constructions de logement (partenariats à développer avec Action Logement / l'Union Sociale Pour l'Habitat / Bordeaux Métropole en tant que délégataire des aides à la pierre).

Tableau de bord des projets en cours :

Projet / Territoire	Appui URHAJ
Bordeaux	
Bassins à flots – Projet porté par l'Association Habitats Jeunes Le Levain Simone de Noailles	Participation au pilotage, appui à la définition du projet et à la constitution d'un dossier de réponse à l'appel à projet PIA / participation aux travaux inhérent au conventionnement avec le PIA / suivi des réalisations
Secteur du Lac – Projet porté par l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France	Appui / conseil méthodologique sur le développement du projet, sur la définition du projet social et sur l'équilibre économique.
Rive droite	
Lormont Buttinière (délocalisation de la résidence Génilor) – projet porté par l'Association Habitat Jeunes des Hauts de Garonne	Participation au pilotage, appui à la définition du projet et à la constitution d'un dossier de réponse à l'appel à projet PIA / participation aux travaux inhérent au conventionnement avec le PIA / suivi des réalisations
Cenon – développement d'une offre en secteur diffus - projet porté par l'Association Habitat Jeunes des Hauts de Garonne	Appui à l'émergence de nouveaux projets dans le cadre de la démarche de développement de la rive droite ; Appui aux études préalables / au développement des partenariats.
Floirac – développement d'une résidence Habitat Jeunes sur la commune de Floirac - projet porté par l'Association Habitat Jeunes des Hauts de Garonne	
Floirac – développement d'une résidence Habitat Jeunes sur la commune de Floirac – projet porté par la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et du Tour de France	
Ouest de l'agglomération	
Mérignac – Yser / Pont de Madame – projet porté par l'association Technowest Logement Jeunes	Participation au pilotage, appui à la définition du projet et à la constitution d'un dossier de réponse à l'appel à projet PIA / participation aux travaux inhérent au conventionnement avec le PIA / suivi des réalisations.
Le Haillan / Bruges – projet porté par l'association Technowest Logement Jeunes	Participation à l'émergence du projet – à la réflexion préalable visant à définir de projets de développement dans le diffus, en micro-résidence, en résidence Habitat Jeunes

Orientation 4 : Articulation de l'action socioéducative avec les politiques de l'habitat et de la jeunesse.

Contexte :

Les associations Habitat Jeunes du territoire, en proposant un logement aux jeunes, travaillent au quotidien sur la notion d'habiter le territoire, d'y vivre, de s'y inscrire.

Pour cela, les associations développent un projet qui encourage la construction du lien social, favorise les solidarités et crée les conditions de leur implication citoyenne sur le territoire. Elles participent ainsi à l'inscription des jeunes sur le territoire de Bordeaux Métropole, et à leurs participations à la vie du territoire et de son devenir en matière d'aménagement, d'environnement, de mobilité.

Proposition d'actions 2018 :

De nombreuses actions ont été entreprises sur cet axe lors des précédentes conventions.

Il s'agit ici de poursuivre les actions engagées via 3 objectifs déclinés ci-après.

1). La formation des professionnels des équipes des associations

Cette action s'est concrétisée par la mise en place de la Commission Socio Educative Régionale et la déclinaison d'un programme d'actions triennal.

Ce programme d'actions arrive à son terme en 2018. Il s'agira ainsi, pour cette année, de tirer le bilan global de l'action et de préfigurer les suites de la démarche en fonction du bilan produit. Il s'agira donc de :

- Définir les contours de la poursuite d'une telle action (objectifs / enjeux / moyens / méthodologie)
- Travailler plus avant avec les partenaires à son ambition pour le territoire.

Par ailleurs, les membres des équipes socio éducatives des associations membres de l'URHAJ ont participé à une formation – action « Agir avec les Jeunes pour une politique locale de la Jeunesse ». Cette formation a vocation à être diffusée au sein du réseau et servir pour le développement des actions sur le territoire.

2). L'animation du collectif des associations de la Métropole.

L'action de l'URHAJ, sur le territoire s'est prioritairement centrée sur l'animation de réunions et de temps d'échanges avec les Directeurs des associations girondines pour la définition et le portage du projet Habitat Jeunes sur le territoire (contributions à l'élaboration des documents de planification / mise en place du nouveau régime d'autorisation / analyse des résultats de l'observatoire Gironde / etc).

Propositions d'actions 2018 :

Poursuivre le travail d'échanges entre les associations Habitat Jeunes du territoire afin de définir une analyse commune et des propositions d'actions pour le développement du projet Habitat Jeunes sur le territoire métropolitain.

Ce travail d'échanges aura pour objectif prioritaire de :

- Co-élaborer le travail d'analyse détaillé au sein du premier axe d'intervention du présent programme d'actions.
- De développer des temps spécifiques pour la construction du programme d'actions Habitat Jeunes sur le territoire pour les trois prochaines années, avec les partenaires.
- De poursuivre le travail de mise en lien des projets socioéducatifs des associations Habitat Jeunes du territoire.

3). La mise en place d'une fonction innovation et de développement ayant vocation à favoriser l'émergence de projets collectifs ou d'accompagner la mise en œuvre de projets innovants au sein des associations.

Durant la précédente période de conventionnement, cet axe s'est concrétisé par la mise en place du travail et le partenariat nécessaire pour le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Jeunesse sur le territoire.

Proposition d'actions 2018 :

L'année 2018 pourrait se centrer sur :

- La finalisation des projets de Pôles Territoriaux de Coopération
- La déclinaison d'un programme d'actions triennal pour la recherche et le développement des projets Habitat Jeunes sur le territoire métropolitain. Certaines thématiques peuvent d'ores et déjà être repérées telles que le développement de l'offre dans le diffus par exemple (au vu des difficultés rencontrées, une fonction recherche et développement pourrait se structurer sur ce sujet).



Analyses statistiques sur les jeunes en Gironde - Annexe aux contrats de projet des adhérents de l'URHAJ

Données INSEE 2011-2013

Août 2017 - URHAJ Aquitaine

Sommaire

I)	La population des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais	4
	La métropole bordelaise : un territoire attractif auprès des jeunes	4
	Répartition des jeunes en Gironde en 2013	6
	Le niveau de formation des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais	8
	Répartition sur la métropole et le libournais.....	9
	L'activité principale des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais :	10
	Evolution des activités des jeunes en 2011 et 2013 :	11
	Les modes de cohabitation des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais	13
	Différents modes de cohabitation sur les territoires.....	14
	Accès logements sociaux	15
	Accès aux logements sociaux des jeunes et des 30-64 ans	15
	Accès aux logements sociaux des jeunes par territoires	16
II)	Analyse de la demande de logement en résidence habitat jeunes.....	17
	Evolution de la demande sur le territoire de Bordeaux Métropole - Quelques éléments	17
	Age des demandeurs	18
	Origine des demandeurs.....	19
	Seuil de pauvreté	20
	Statut des demandeurs.....	21
III)	Focus sur la population jeune accueillie	23
	Nombre de nouvelles entrées dans les associations Habitat Jeunes pour l'année 2016	23
	Nombre de jeunes accueillis dans les associations Habitat Jeunes	24
	Les raisons de recherche d'un logement	24
	Type de logement occupé avant l'accueil en FJT.....	26
	Niveaux de ressources des jeunes accueillis.....	27
	Evolution du niveau d'études des jeunes résidents	28
	Statut des jeunes	29
	La durée de séjour : une tendance à l'augmentation.	30
	Conclusion	34

Introduction

Ce travail d'analyse statistique s'inscrit dans le cadre du renouvellement des contrats de projet des associations Habitat Jeunes Le Levain Simone Noailles, des Hauts de Garonne, de Technowest Logement Jeunes d'Habitat Jeunes en Pays Libournais, les Compagnons du devoir et du tour de France, les Compagnons des métiers du bâtiment et du tour de France. Son objectif est de mettre en lumière quelques éléments statistiques permettant de mieux cerner la situation des jeunes sur le territoire girondin, leur répartition géographique, leur niveau de formation, leur activité principale et leurs modes de cohabitation.

Prolongeant le travail de l'Observatoire de l'Habitat des Jeunes en Gironde, ce document se veut être un préambule aux différents contrats de projet des associations, permettant ainsi de délivrer un diagnostic et des éléments d'analyse communs à l'ensemble des structures.

L'analyse des données sociodémographiques sur la situation des jeunes ainsi que le recensement de la demande adressée par les jeunes aux associations Habitat Jeunes du département de la Gironde ont permis de dégager des indicateurs clés présentés dans ce document.

Divisé en trois parties, il présente tout d'abord les données statistiques issues de l'INSEE ainsi que leur évolution entre 2011 et 2013.

La seconde partie est quant à elle issue des données récoltées sur site www.hj33.org qui recense les demandes effectuées auprès des structures de la Métropole bordelaise.

La troisième et dernière partie fait quant à elle un focus sur les jeunes accueillis en résidence habitat jeunes.

Loin de se vouloir exhaustif, ce document souhaite avant tout donner une vision d'ensemble permettant à chacun des partenaires de partir d'un diagnostic partagé et cohérent à mettre en lien avec les besoins et les possibilités des territoires et des structures pour mener à bien des projets Habitats Jeunes à même de répondre aux besoins des jeunes du territoire.

I) La population des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais.

La métropole bordelaise : un territoire attractif auprès des jeunes

Evolution de la population jeune (15-29 ans)	Pop jeunes 1999	Pop jeunes 2006	Pop jeunes 2011	Pop jeunes 2013	Evolution 2011-2013
Gironde	-	-	282 478	288 129	+2%
Bordeaux Métropole*	167 895	171 110	177 136	181 573	+2.5%
Bordeaux	66 769	71 209	74 903	76 026	1,5%
Graves	43 010	43 202	44 543	45 921	+3%
Hauts de Garonne	20 999	20 135	18 891	19 432	+3%
Technowest	37 117	36 564	37 369	40 194	+7.6%
Libournais	-	-	22 780	21 973	-3.85%
Source : INSEE RP					

* les chiffres de Martignas-en-Jalles ont été ajoutés à la population de 2011 pour montrer de façon plus concrète l'évolution de la population sur le territoire de la Métropole telle que délimitée aujourd'hui.

La population jeune est en progression sur la Métropole à l'image de l'évolution de la population globale (+3% d'habitants entre 2011 et 2013 sur la Métropole) à un degré légèrement supérieur à l'augmentation connue sur le département (+2% pour la Gironde)

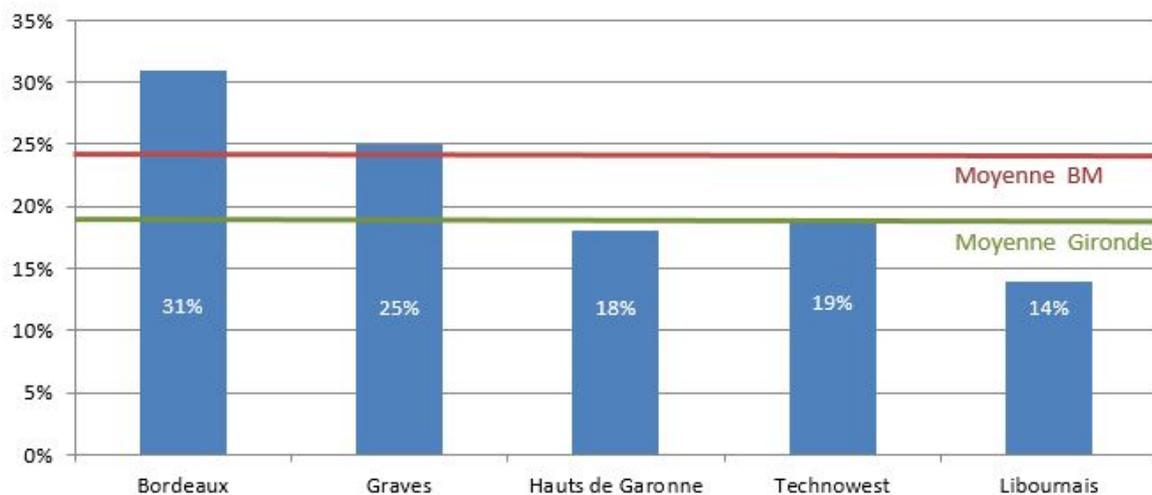
Les différents territoires de la Métropole ont tous connu une augmentation de leur population jeunes plus ou moins importante.

Bordeaux, les Graves et les Hauts de Garonne ont vu leur population de 15-29 ans augmenter de 1,5% et 3%. Les Hauts de Garonne, après avoir connu une période de 12 ans de diminution de sa population jeune, a vu la courbe s'inverser avec une augmentation de 2,9% du nombre de jeunes depuis 2011.

Technowest est le territoire ayant connu la plus forte évolution du nombre de jeunes avec une croissance de 7,6% tandis que le territoire connaissait une progression de « seulement » 3,9% de sa population totale.

Le Libournais, dont la population globale a augmenté très faiblement (+0,85% entre 2011 et 2013), a vu sa population jeune diminuer de près de 4%.

Part des jeunes dans la population totale en 2013



Source : INSEE RP, 2013

Bordeaux, ville-centre de la Métropole, est celle dont la part de jeunes est la plus élevée avec près d'un tiers de sa population (31%) qui a entre 15 et 29 ans.

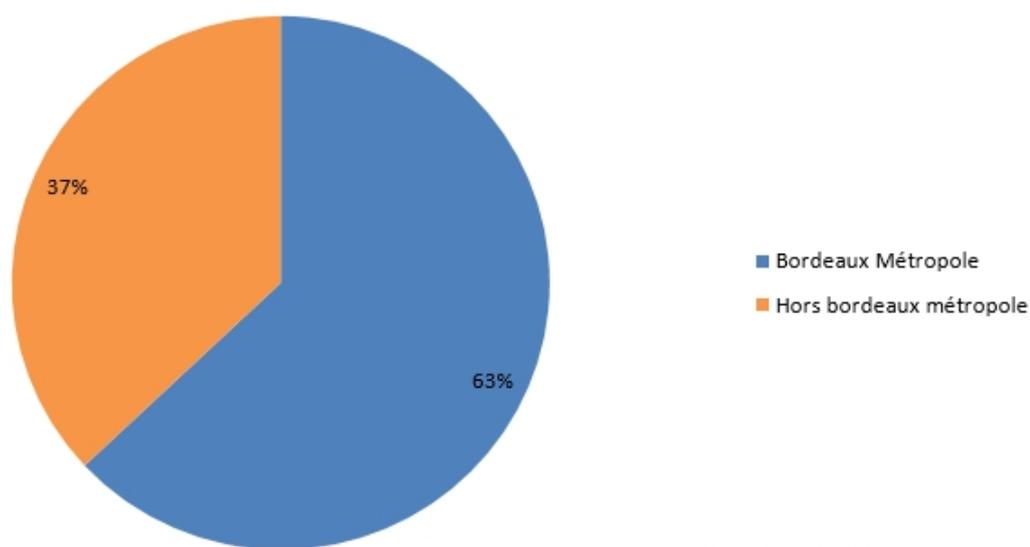
Les Graves, qui concentrent un grand nombre d'universités et de lieux de formations, accueillent de nombreux jeunes qui représentent un quart de sa population totale (25%), tout comme la Métropole considérée dans son ensemble (24%).

Les Hauts de Gironde et Technowest ont une part de jeunes similaire à celle que l'on peut retrouver au niveau du département girondin avec environ 19% de sa population entre 15 et 29 ans.

Le Libournais, plus éloigné des pôles de formation et disposant de moins d'opportunités d'emplois, ne compte lui que 14% de jeunes dans sa population totale.

Répartition des jeunes en Gironde en 2013

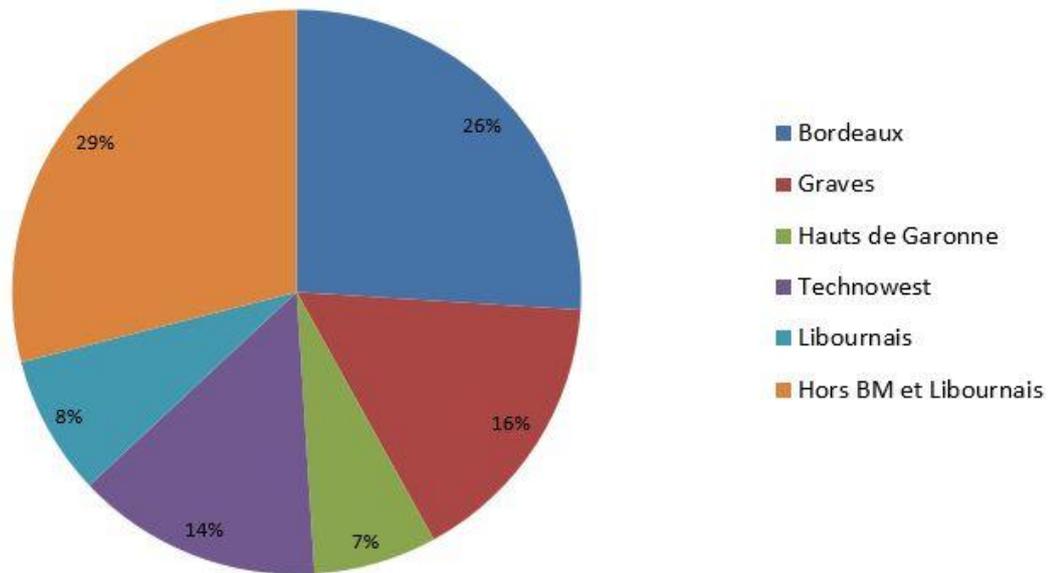
Répartition des jeunes en Gironde I



Source : INSEE RP, 2013

Plus de 180 000 jeunes (63%) sur les quelques 288 000 que compte la Gironde habitent sur la Métropole. Celle-ci possède un réel pouvoir attractif sur les jeunes qui y sont chaque année plus nombreux depuis 1999.

Répartition des jeunes en Gironde II



Source : INSEE RP, 2013

La répartition des jeunes est inégale sur les différents territoires de Gironde et comme nous l'avons vu sur le graphique précédent, plus de la majeure partie d'entre-eux vivent sur la Métropole Bordelaise.

Plus d'un quart de la population jeune de Gironde réside à Bordeaux même, ville-centre et attractive à bien des égards.

Les Graves et Technowest accueillent environ 15% des jeunes de Gironde (16% et 14%).

Les Hauts de Garonne et le Libournais attirent quant à eux 7 et 8% de la population des 15-29 ans.

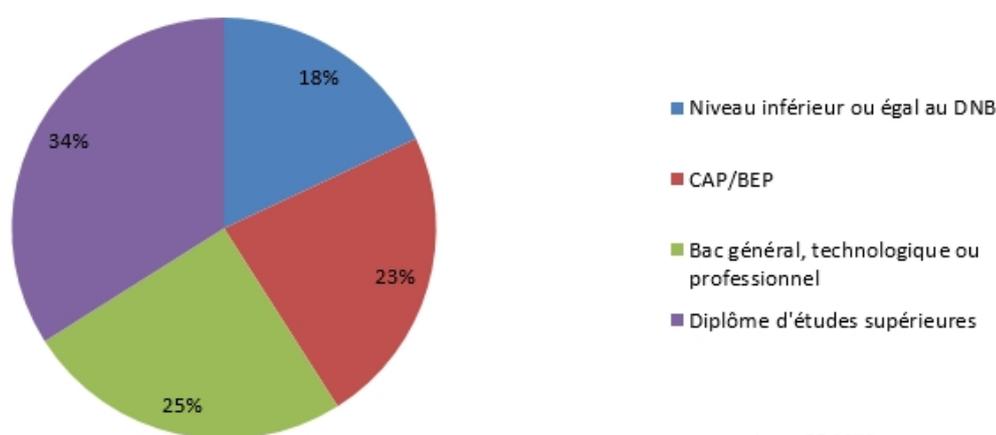
Les 29% restant sont répartis sur les autres territoires du département.

Ainsi, 71% d'entre eux habitent sur le territoire de la Métropole et du Libournais (63% sur Bordeaux Métropole), soit plus de deux tiers des jeunes de Gironde. Cela représente plus de 200 000 jeunes au total.

Le niveau de formation des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais

50% des jeunes en Gironde sont encore scolarisés¹. Les 50% restants sont donc non-scolarisés, ce qui veut dire qu'ils ne sont inscrits dans aucun établissement d'enseignement et ont donc fini ou suspendu leurs études. Ces quelques 145 000 jeunes non-scolarisés bénéficient d'un niveau de formation hétérogène.

Niveau de formation des jeunes non-scolarisés en Gironde



source : Insee RP 2013

18% des jeunes de 15 à 29 ans possèdent un niveau inférieur ou égal au diplôme national du brevet, diplôme délivré à la fin du collège. Ces derniers sont donc sortis du système scolaire dans aucun diplôme et avec un faible niveau, ce qui laisse présager d'une insertion professionnelle difficile. 41% n'ont pas dépassé le niveau CAP/BEP.

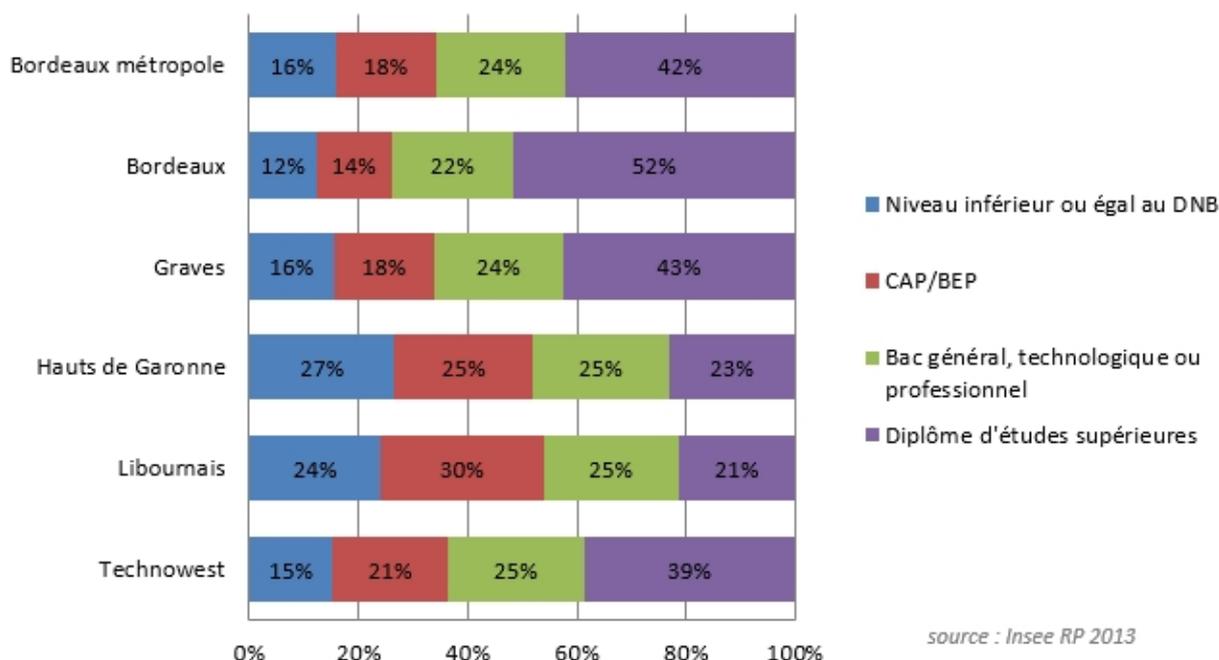
Plus de la moitié des jeunes (59%) a un niveau bac supérieur au bac et 34% sont diplômés d'études supérieures.

La part la plus importante est donc celle des diplômés d'études supérieures, notamment grâce aux nombreuses formations post-bac disponibles sur la métropole bordelaise.

¹ La population scolarisée comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture, Alimentation, Pêche et ruralité, Solidarités, Santé et famille...).

Répartition sur la métropole et le libournais

Niveau de formation des jeunes non-scolarisés sur chaque territoire



La Métropole dans son ensemble compte 42% de jeunes diplômés d'études supérieures. Deux tiers des jeunes de 15-29 ans de la métropole ont un niveau supérieur au Bac.

Sans surprise, Bordeaux et les Graves sont les territoires accueillant la plus grande proportion de jeunes diplômés d'études supérieures avec 52% et 43%. Ces deux territoires possèdent aussi la plus forte population ayant au moins le niveau Bac avec 74% et 67% de sa population jeune ayant atteint ce niveau de formation. Technowest est proche de ces chiffres avec 64% de sa population jeune ayant un niveau bac ou plus. Sur ces territoires, seulement un jeune sur trois n'a pas dépassé le niveau CAP/BEP.

Ce chiffre est presque doublé pour les territoires des Hauts de Garonne (52%) et le Libournais (54%) qui compte donc une majorité de jeunes n'ayant pas poursuivi leurs études après un CAP ou BEP. Un jeune sur 4 a un niveau inférieur ou égal au diplôme national du brevet sur ces deux territoires où les niveaux de formation sont plus faibles que sur les autres territoires.

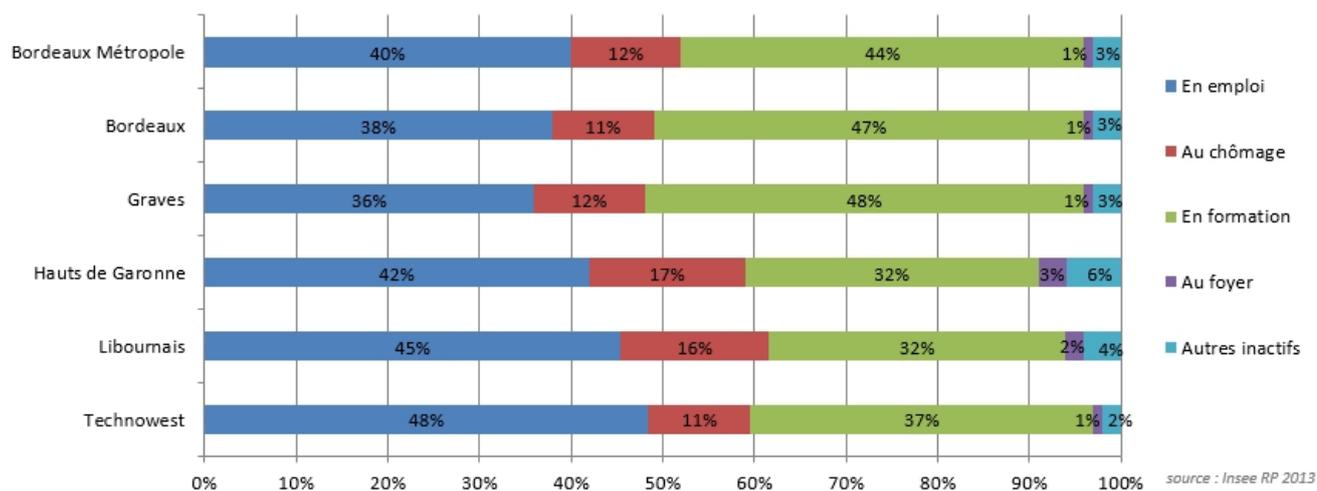
Les Hauts de Garonne et le Libournais ne comptent également que 23 et 21% de jeunes diplômés d'études supérieures. Ces deux territoires sont ceux qui connaissent également le plus de difficulté en matière d'emploi également avec le taux de chômage le plus important dans la population jeune de Gironde (17% pour les Hauts de Garonne, 16% pour le Libournais).

L'activité principale des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais :

Activités principales des jeunes en 2013	En emploi	Au chômage	En formation	Au foyer	Autres inactifs	Rappel évolution de la population
Bordeaux Métropole	73 070	21 815	79 246	1 665	5 776	+2.5%
Bordeaux	29 084	8416	35837	472	2218	+1.5%
Graves	16417	5493	22362	275	1375	+3%
Hauts de Garonne	8144	3265	6316	533	1174	+2.9%
Technowest	19425	4642	14732	385	1010	+7.6%
Libournais	9906	3494	7117	433	987	-3.85%

Source INSEE, RP 2013

Activité principale des 15-29 ans par territoires

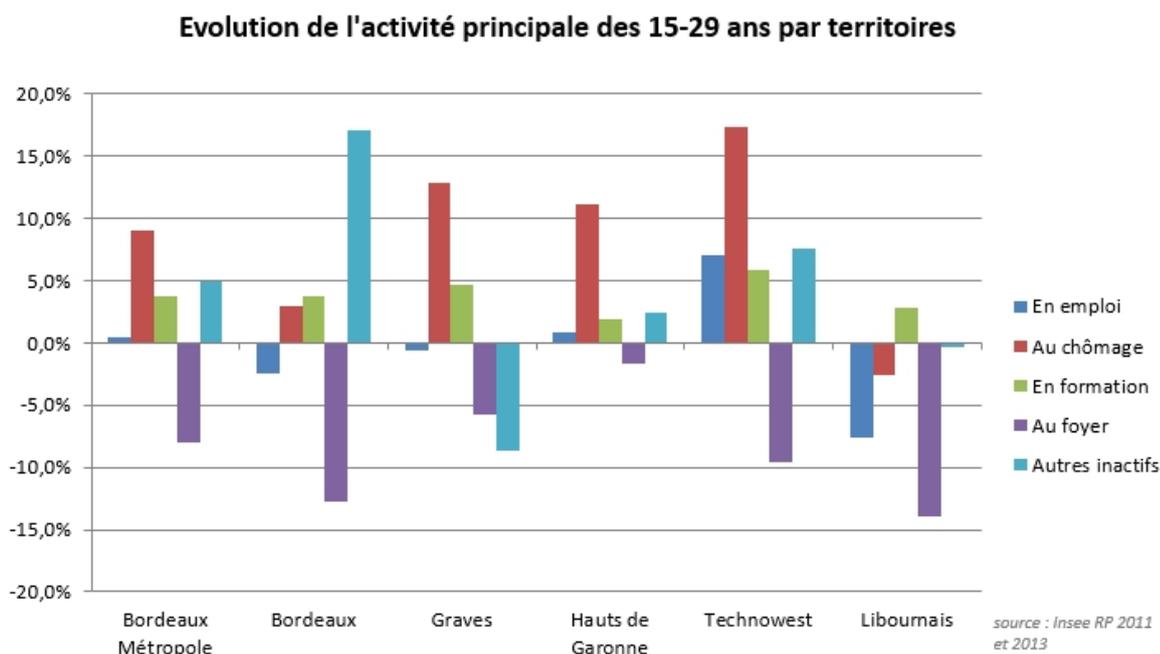


Plus de 8 jeunes sur 10 de la métropole sont en emploi ou en formation. Le chômage reste cependant élevé avec 12% de la population jeune, plus que la moyenne nationale.

Bordeaux ne compte que 11% de jeunes chômeurs et près de la moitié de sa population est étudiante, comme celle des Graves. 38% et 36% de leur population est en emploi, ce qui est faible par rapport à la proportion des autres territoires mais qui s'explique par le grand nombre d'étudiants qui constituent la plus grande proportion des jeunes de ces territoires.

Un tiers des jeunes du Libournais et des Hauts de Garonne sont étudiants, ce qui en font les territoires qui accueillent - proportionnellement à leur population totale de 15-29 ans - le moins d'étudiants et le plus de jeunes chômeurs (17 et 16% de leur population jeune).

Evolution des activités des jeunes en 2011 et 2013 :



Ce tableau est également à analyser au regard de l'évolution de la population jeune des territoires, en hausse pour la plupart mais en baisse pour le Libournais.

Les données sont très variables d'un territoire à l'autre, même si quelques grandes tendances peuvent être dégagées.

Celle faisant l'unanimité sur l'ensemble des territoires est la baisse du nombre de jeunes au foyer. En effet, tous les territoires sont concernés par cette baisse.

Une autre grande tendance est **la forte augmentation de la part de jeunes au chômage**. Tous les territoires, sauf le Libournais, ont vu leur part de jeunes au chômage augmenter, parfois de plus de 10% notamment dans les Graves, les Hauts de Garonne et Technowest. Seule la faible hausse de Bordeaux vient réduire cette importante augmentation qui atteint près de **10% sur l'ensemble de Bordeaux Métropole**.

La baisse dans le Libournais pourrait quant à elle être expliquée par la diminution globale du nombre de jeunes sur le territoire.

On constate également **une hausse générale du nombre de jeunes en formation** sur l'ensemble des territoires, hausse cependant moins spectaculaire que celle du nombre de jeunes au chômage.

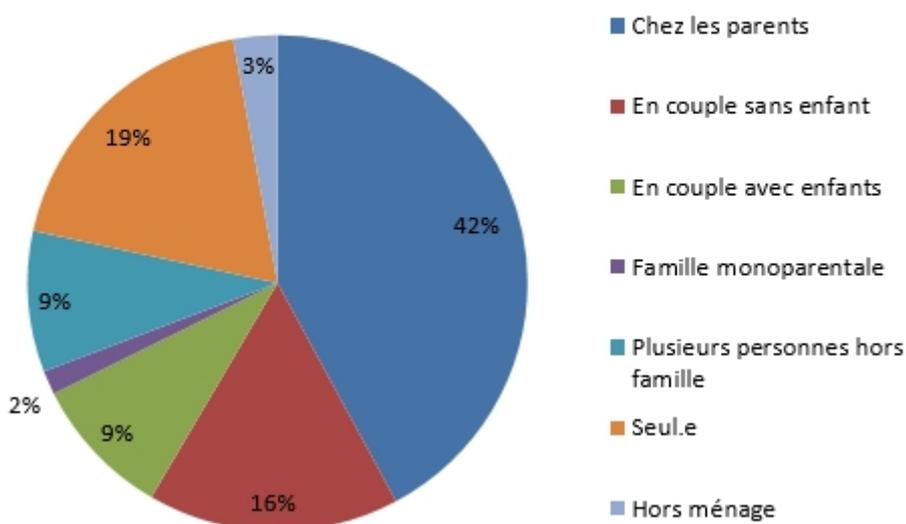
Pour l'emploi, les évolutions sont inconstantes. De manière générale, sur l'ensemble de la métropole, le **taux d'emploi des jeunes est en faible hausse**, notamment grâce à l'augmentation du nombre de jeunes en emploi sur Technowest (+7%). Cette augmentation générale cache une faible baisse du taux d'emploi chez les jeunes à Bordeaux et dans les Graves, ainsi qu'une petite hausse pour les Hauts de Garonne. Le Libournais a connu entre 2011 et 2013 une forte baisse de son nombre de jeunes en emploi.

A Bordeaux et à Technowest, on peut constater une forte augmentation des autres inactifs.

Technowest est le territoire ayant connu la plus forte augmentation des jeunes au chômage (+17%).

Les modes de cohabitation des 15-29 ans dans la métropole bordelaise et le Libournais

Le mode de cohabitation des jeunes en Gironde



source : Insee RP 2013

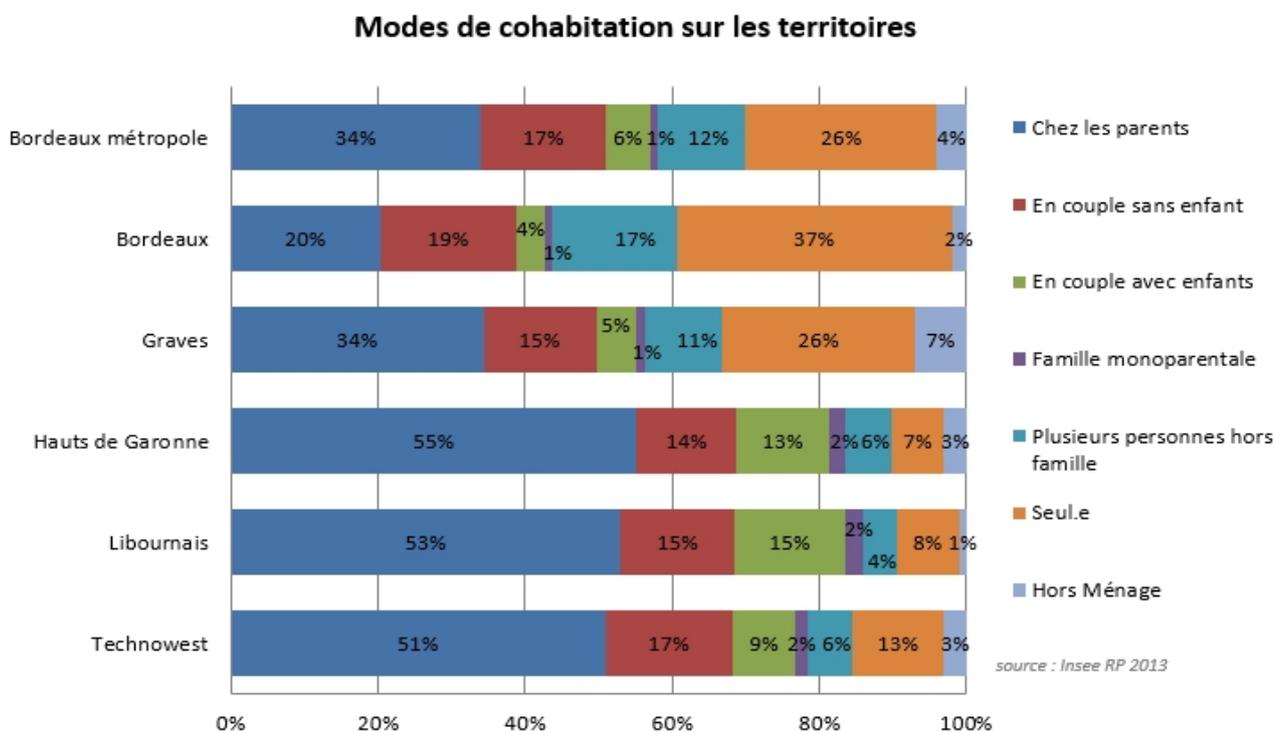
Les différents modes de cohabitation des jeunes en Gironde sont variés. Un grand nombre vit encore chez leurs parents (42%) mais le reste est inégalement réparti. 19% vivent seuls et 16% vivent en couple.

11% vivent avec des enfants : 9% en couple avec enfants, 2% dans des familles monoparentales.

La colocation et autre forme de cohabitation à plusieurs personnes hors de la famille représentent 9% des modes de cohabitation des jeunes.

3% vivent hors ménage (sont comptés comme hors ménage les jeunes résidant dans des foyers de jeunes travailleurs, des résidences universitaires et autres structures d'accueil de ce type).

Différents modes de cohabitation sur les territoires



Sur les territoires, on constate quelques tendances intéressantes.

Sur la Métropole, un tiers des jeunes vivent chez leurs parents. Un quart des jeunes vivent seuls et un second quart vie en couple, avec ou sans enfant. 12% vivent en colocation ou à plusieurs hors de leur famille.

Le nombre de jeunes vivants chez leurs parents est plus faible à Bordeaux (20%) et dans les Graves (34%). Cela peut notamment s'expliquer par la forte population étudiante qui ne vient pas forcément étudier dans sa ville d'origine et qui quitte donc le foyer familial.

Dans les Hauts de Garonne, le Libournais et à Technowest, c'est plus de la moitié des jeunes qui vivent chez leurs parents. Les autres vivent en couple (27%, 30% et 26%), seuls (7%, 8%, 13%) ou en colocation et autres formes d'habitat à plusieurs hors de leur famille (6%, 4%, 6%)

La part de famille monoparentale reste faible (entre 1 et 2%) sur l'ensemble des territoires, même si leur nombre est en augmentation.

Accès logements sociaux

Se pencher sur les chiffres d'accès aux logements sociaux est un exercice intéressant pour analyser si les jeunes ont accès à ces solutions de logement et dans quelle proportion. Grâce aux données fournies par Bordeaux Métropole, quelques éléments clés ont pu être analysés.

Accès aux logements sociaux des jeunes et des 30-64 ans

Accès aux logements sociaux dans la Métropole et le Libournais	De moins de 20 à 29 ans	30-64 ans	+ de 65 ans
Nombre de demandes de logements sociaux	9446	15283	1282
Nombre de demandes acceptés	2728	3825	190
Taux de demandes acceptées	29%	25%	15%

Source : Bordeaux Métropole, 31 décembre 2015, Bordeaux

Le taux de demandes acceptées est donc supérieur pour les jeunes de moins de 20 ans à 29 ans que pour les 30-64 ans et doublement supérieur à celui des plus de 65 ans. A priori, nous pouvons donc constater, que les jeunes bénéficient d'un bon accès au logement social, comparativement au reste de la population. Ce chiffre est cependant à nuancer par des données non quantifiables : nous pouvons supposer qu'une part importante des jeunes ne font pas de demande de logement social, pour diverses raisons (temps d'attente, logement non adapté au caractère temporaire des besoins, méconnaissance des démarches, etc).

Dans tous les cas, le pourcentage d'accès au logement social reste faible (moins d'une demande sur trois) au regard des besoins.

Accès aux logements sociaux des jeunes par territoires

Territoires	Nombre de demandes des jeunes	de	Nombre de demandes des jeunes acceptées	de	Taux de demandes acceptées chez les jeunes	Taux de demandes acceptées chez les 30-64 ans
Bordeaux Métropole	9005		2611		29%	25%
Bordeaux	3092		619		20%	17%
Graves	2863		934		33%	30%
Hauts de Garonne	1168		465		40%	42%
Technowest	1882		590		31%	26%
Libournais	441		117		27%	25%

Source : Bordeaux Métropole, 31 décembre 2015, Bordeaux

Sur l'ensemble des territoires, le taux de demandes acceptées pour les jeunes est supérieur à celui des 30-64 ans sauf pour les Hauts de Garonne qui est légèrement plus bas. Cependant, les Hauts de Garonne sont le territoire qui possède le plus fort taux de demandes acceptées (+ de 40%).

Hors Bordeaux, les taux de demandes acceptées oscillent autour de 30% contre 25% pour les 30 – 64 ans.

Le territoire de Bordeaux est celui où le taux de demandes acceptées est le plus faible avec seulement 20% de demandes acceptées.

Bien que non analysé ici, ces chiffres sont à mettre en regard avec le nombre de logements sociaux sur les territoires, le taux de rotation et d'occupation de ces derniers.

II) Analyse de la demande de logement en résidence habitat jeunes.

Evolution de la demande sur le territoire de Bordeaux Métropole - Quelques éléments

L'évolution de la demande a été marquée par une forte évolution depuis 2010. En effet, on comptait 1900 demandes de logements en 2010, 4000 en 2014 et 2015 et enfin 4400 en 2016. Cette forte évolution peut dénoter à la fois une plus grande difficulté dans l'accès des jeunes au logement mais aussi une meilleure connaissance des solutions Habitats jeunes chez les partenaires et les jeunes. Elle peut également témoigner d'un renforcement de l'attractivité du territoire de la Métropole Bordelaise et de la plus grande difficulté du territoire à répondre à ces demandes toujours plus nombreuses.

Sur ces 4400 demandes, on peut constater une grande stabilité des profils.

Ainsi, il est à remarquer un certain équilibre dans la proportion Femmes/Hommes avec une surreprésentation des femmes en 2014 et 2016 (53%) et une légère surreprésentation des hommes en 2015.

Comme nous pourrions le voir ci-dessous, cette stabilité se retrouve :

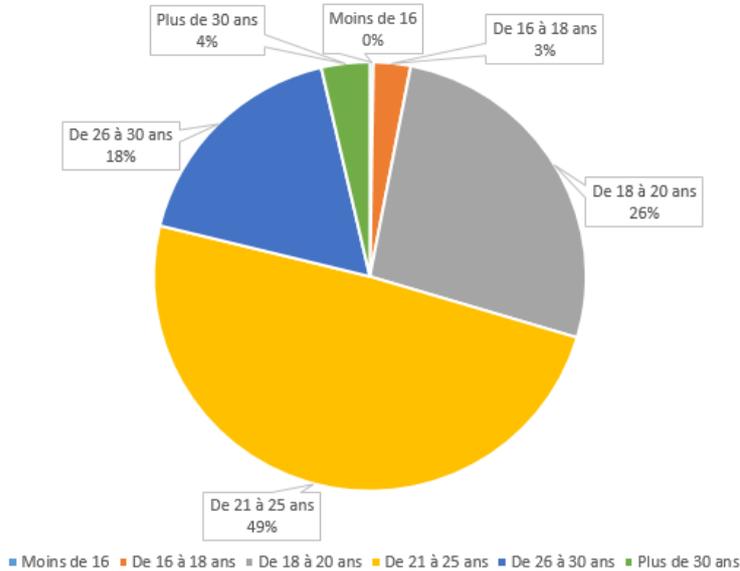
- Dans l'âge des demandeurs
- Leur origine géographique
- Leur niveau de ressources
- Leur statut.

Si nous ne pouvons pas développer une analyse détaillée de l'évolution des demandes, nous pouvons en déduire, comparativement à l'évolution de la situation des jeunes accueillis en résidence Habitat Jeunes des hypothèses quant à l'évolution de la situation et des besoins des jeunes.

Age des demandeurs

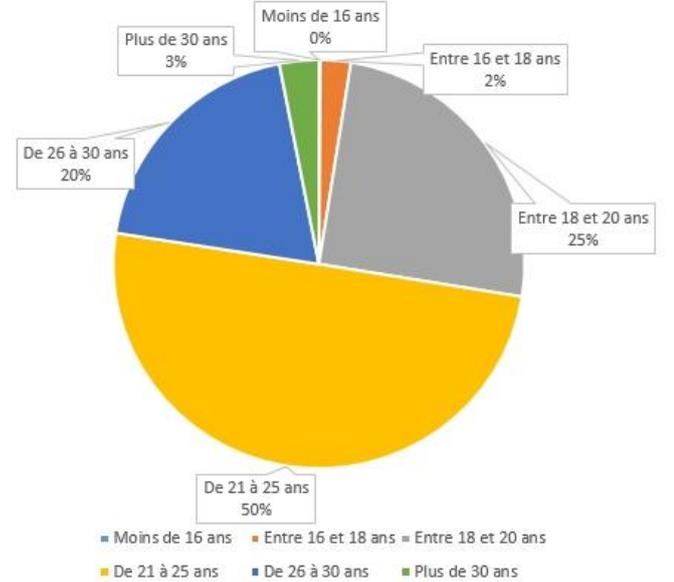
Age des demandeurs en 2015

Source URHAJ Aquitaine, hj33.org



Age des demandeurs en 2016

Source URHAJ Aquitaine, hj33.org

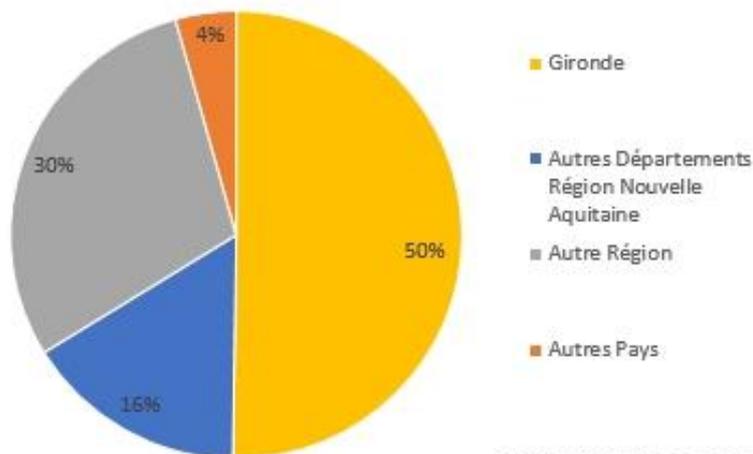


75% des demandes en 2016 étaient issues de jeunes de 18 à 25 ans tout comme en 2015. Seulement 4% des demandes en 2015 et 3% en 2016 ont été réalisées par des jeunes de plus de 30 ans, ce qui témoigne d'une bonne connaissance par les jeunes et les partenaires des solutions Habitat Jeunes.

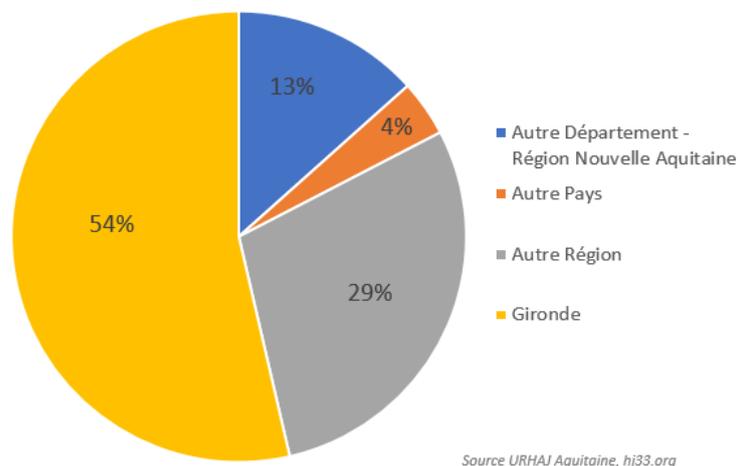
D'une manière générale, nous pouvons constater une grande constance dans le profil des âges des jeunes demandeurs.

Origine des demandeurs

Origine géographique des demandeurs en 2015



Origine géographique des demandeurs en 2016

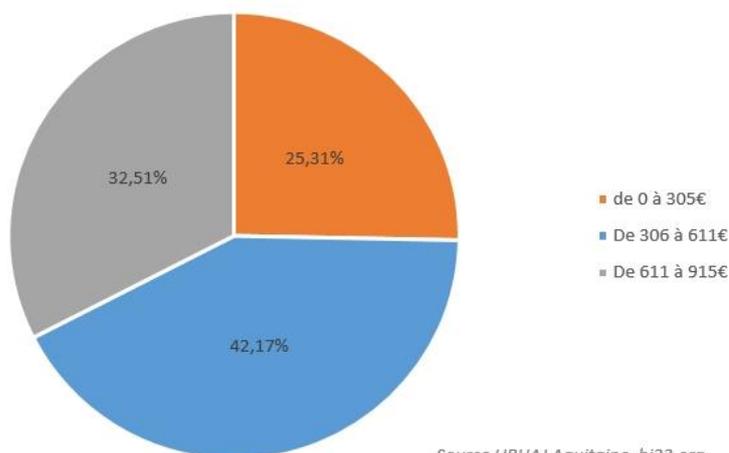


La majorité des demandeurs sont issues du département de Gironde. Nous pouvons constater une légère évolution entre 2015 (50% des demandes) et 2016 (54%). La provenance géographique des demandeurs n'évolue que peu. Les demandes issues de jeunes provenant d'un autre pays correspondent à 4% (en 2015 comme en 2016), les demandes issues d'un autre Département de la Région Nouvelle Aquitaine, a connu une légère évolution positive (13 à 16%). Le nombre de jeunes demandeurs provenant d'une autre Région française est stable et correspond ici encore au tiers de la demande effectuée.

Ces données témoignent à nouveau de la grande attractivité de la Métropole Bordelaise à l'échelle du Département, de la Région mais également du territoire français. L'augmentation globale du niveau de demande associée à la provenance géographique des jeunes demandeurs peuvent, par ailleurs, témoigner d'une plus grande difficulté pour le territoire à répondre à l'ensemble de la demande.

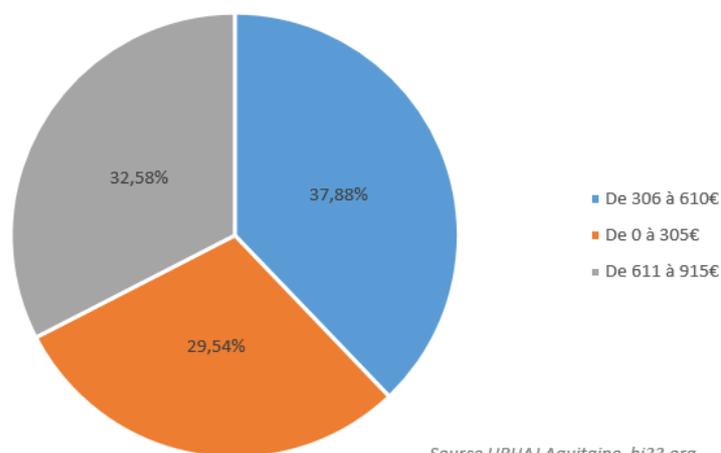
Seuil de pauvreté

Demandeurs ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté 2016



Source URHAJ Aquitaine, hj33.org

Demandeurs ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté 2015

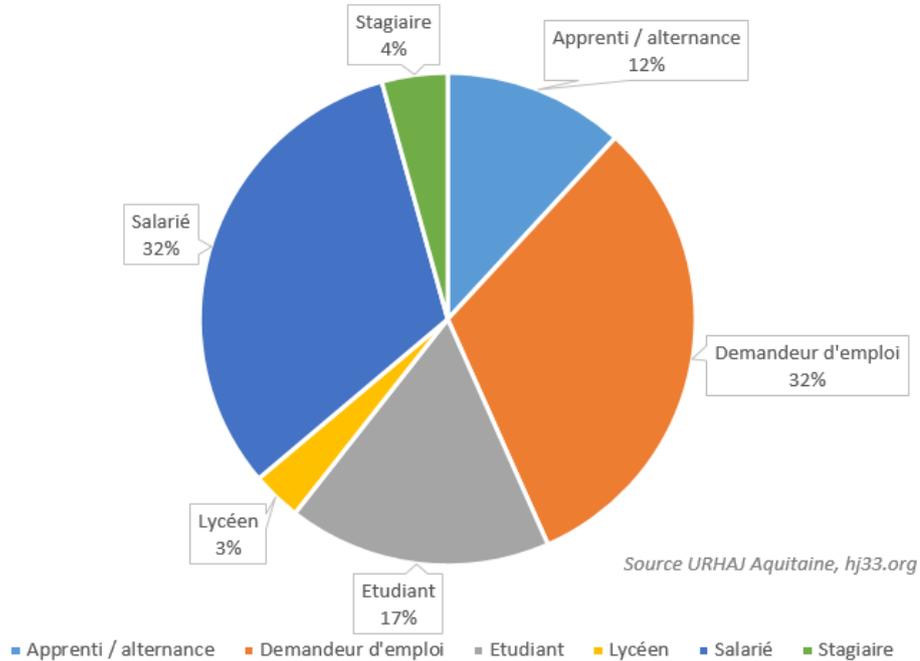


Source URHAJ Aquitaine, hj33.org

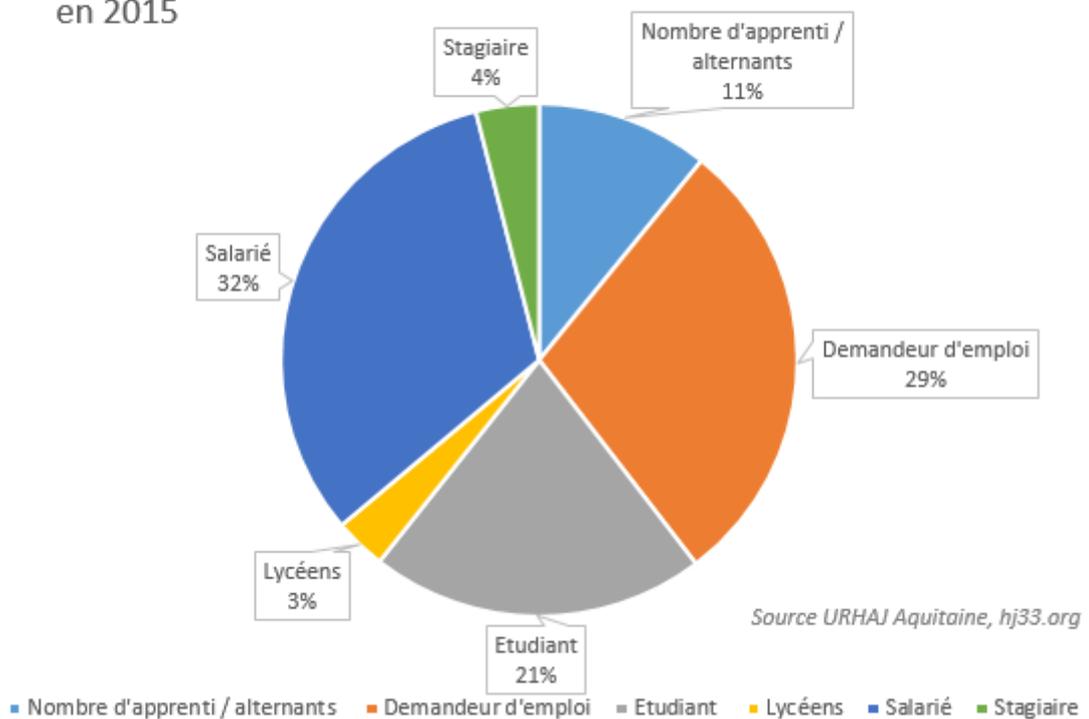
Nous pouvons constater que l'importante majorité des demandeurs ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté (70% des demandeurs). Ce chiffre reste constant sur les années et peut témoigner de la difficulté des situations des jeunes qui a nécessairement un impact dans la recherche de logement autonome. Afin d'aller plus loin dans l'analyse, nous pouvons également constater que, parmi les jeunes dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté, près de 40% (37,88% en 2015, 42,17% en 2016) déclarent avoir des ressources comprises entre 306 à 611€ par mois. Ce niveau de ressources recouvre de multiples situations (étudiants boursier, jeunes en formation en alternance, jeunes bénéficiant de certains dispositifs tels que la garantie jeunes, etc).

Statut des demandeurs

Statuts des demandeurs en 2016



Statuts des demandeurs en 2015



Comme pour les autres données d'analyse de la demande, les statuts des demandeurs ne connaissent pas d'évolution manifeste. Nous pouvons seulement constater d'une légère

baisse de la proportion de demandes des étudiants (de 21% en 2016 à 17% en 2015) au profit d'une augmentation des demandeurs d'emploi (de 29% à 32%).

Plusieurs explications peuvent être mises en avant sur ce point :

- Les évolutions des statuts des jeunes girondins (cf partie 1)
- La plus grande connaissance de l'offre Habitat Jeunes : bien que les logements Habitat Jeunes accueillent des étudiants, le nombre d'étudiants accueillis est soumis à un seuil d'alerte (circulaire CNAF 2006), ce qui peut freiner le nombre de demandes réalisées auprès des associations Habitat Jeunes.
- L'orientation des jeunes étudiants vers l'offre spécifique existante sur le territoire en amont de la demande sur le site internet hj33.
- L'évolution de l'offre de logements étudiants développée sur la Métropole Bordelaise.

III) Focus sur la population jeune accueillie

Les éléments qui suivent témoignent des jeunes accueillis au sein des structures suivantes :

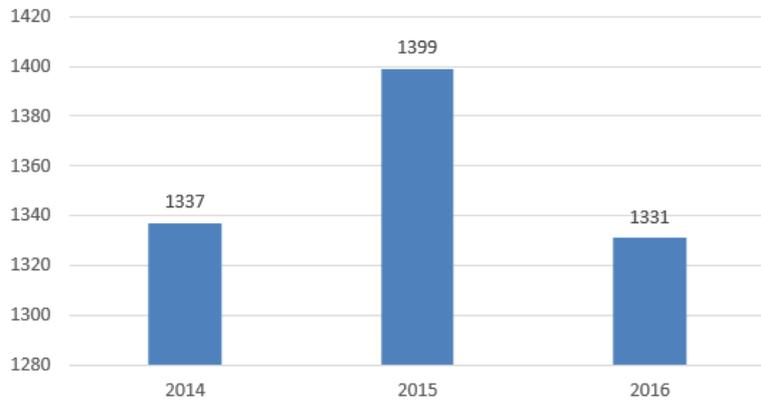
- Pour le mouvement Habitat Jeunes :
 - Sur le territoire de la Métropole Bordelaise, les associations Habitat Jeunes Le Levain Simone Noailles, Jeunesse Habitat Solidaire, Technowest Logement Jeunes, Habitat Jeunes des Hauts de Garonne
 - Sur le territoire du Libournais : l'association Habitat Jeunes en Pays Libournais
- Pour les compagnons :
 - Les structures de Bordeaux et de Lamothe gérées par les Compagnons du devoir et du Tour de France
 - La structure de Bordeaux gérée par les Compagnons du Tour de France.

Nombre de nouvelles entrées dans les associations Habitat Jeunes pour l'année 2016

Sur un total de 4400 demandes, seules 12% ont pu être satisfaites et données suite à un séjour en résidence Habitat Jeunes. Sur l'ensemble des résidences habitat jeunes de la Métropole, on compte en effet environ 550 nouvelles entrées sur l'année 2016. L'offre est encore loin de répondre à une demande toujours plus importante, accentuée par la difficulté croissante des jeunes à se loger.

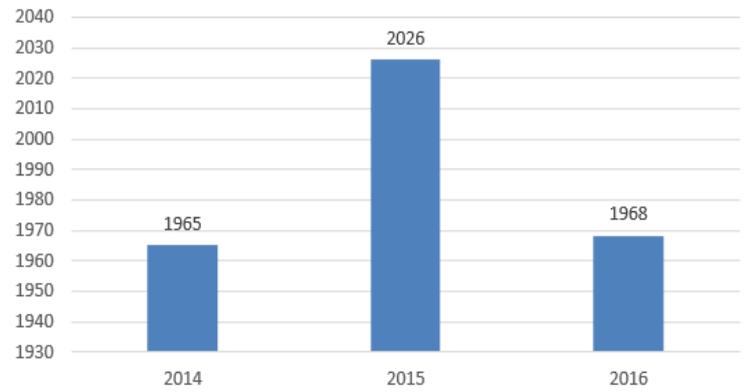
Nombre de jeunes accueillis dans les associations Habitat Jeunes

Nombre de jeunes accueillis en associations
Habitat Jeunes (Bordeaux Métropole et Libourne)



source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

Nombre de jeunes accueillis (associations Habitat
Jeunes et Compagnons)



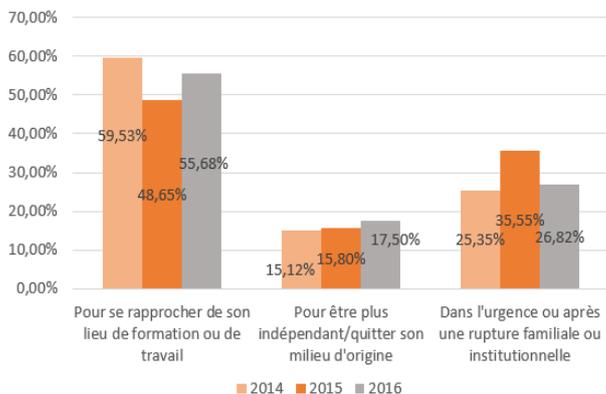
source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

Après une progression du nombre de jeunes accueillis en 2015, nous constatons une diminution en 2016 (68 jeunes en moins). Cette diminution peut être en partie expliquée par l'effet retard de l'ouverture du foyer Gisèle de Faily mais pose aussi la question de l'augmentation de la durée du séjour qui peut être également responsable de cette diminution.

NB : les chiffres qui suivent ne prennent pas en compte la situation des jeunes résidents en séjour fractionné pour les compagnons.

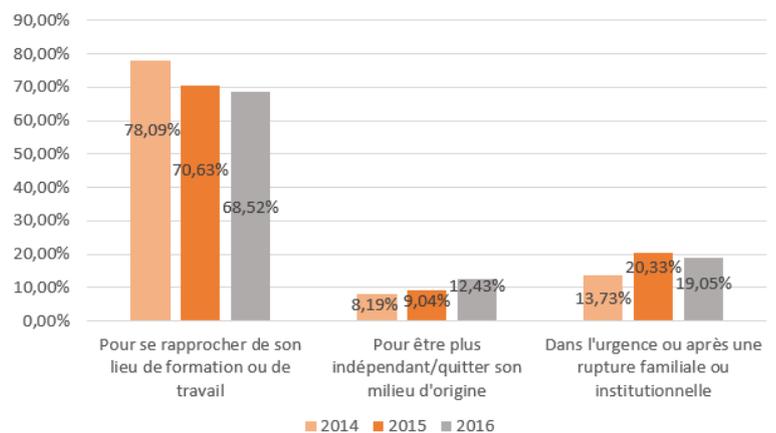
Les raisons de recherche d'un logement

Les raisons de recherche d'un logement -
Evolution 2014 - 2016



source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

Les raisons de recherche d'un logement –
Evolution 2014 – 2016 - (HJ + Compagnons)



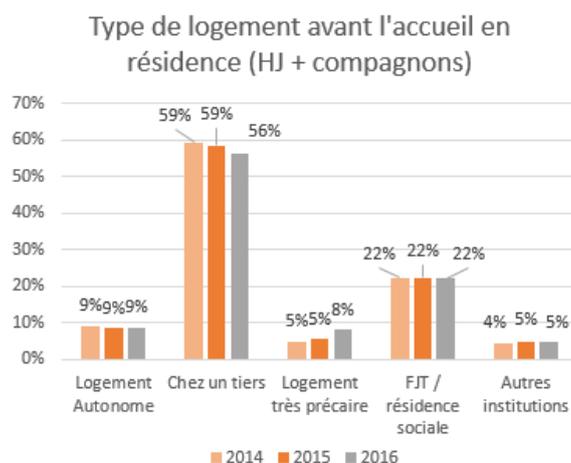
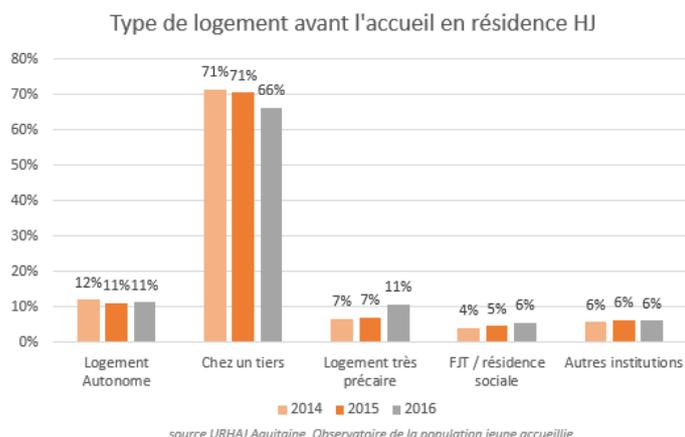
source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

La majorité des jeunes accueillis cherchent un logement pour se rapprocher de leur lieu de formation ou de travail, ce qui correspond à la politique d'accueil des jeunes en Résidence Habitat Jeunes.

Bien que nous constatons une grande stabilité dans les raisons de recherche de logement des jeunes accueillis, nous pouvons voir une légère tendance à la diminution du nombre de jeunes cherchant un logement pour se rapprocher de son lieu de formation ou d'emploi (100% des jeunes accueillis par les compagnons) au profit des situations d'urgence en premier lieu et légèrement de souhait d'indépendance.

Une des explications à cette évolution est très certainement la précarisation des situations. Les associations Habitat Jeunes doivent donc accueillir de plus en plus de jeunes en urgence. Couplé aux difficultés d'accès au logement qui ne font qu'augmenter, cela explique l'augmentation du nombre de jeunes accueillis en recherche d'autonomie et d'indépendance.

Type de logement occupé avant l'accueil en FIT



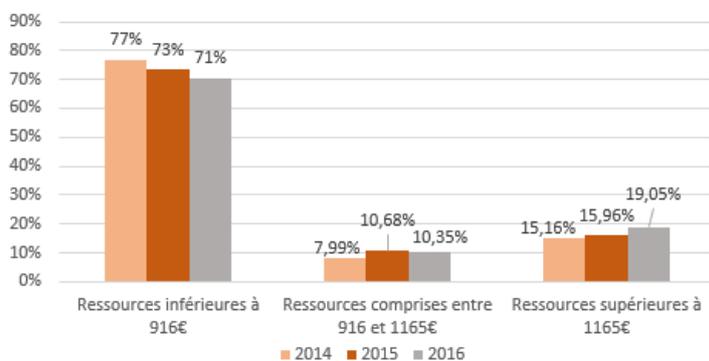
Près de 70% des jeunes accueillis vivaient chez un tiers avant le FJT. Ce chiffre souligne l'importance du FJT dans le processus de décohabitation ou dans le cadre de la construction d'un parcours logement.

On constate une légère tendance à la diminution de la proportion de jeunes vivant chez un tiers avant de venir en résidence ainsi qu'une légère tendance à l'augmentation du nombre de jeunes vivant dans un logement très précaire avant l'arrivée en FJT, témoignant à nouveau de la difficulté d'insertion dans le logement.

La part de jeunes résidant en FJT/Résidence sociale avant l'entrée dans le FJT actuel est en légère hausse, passant de 4% en 2014 à 6% en 2016.

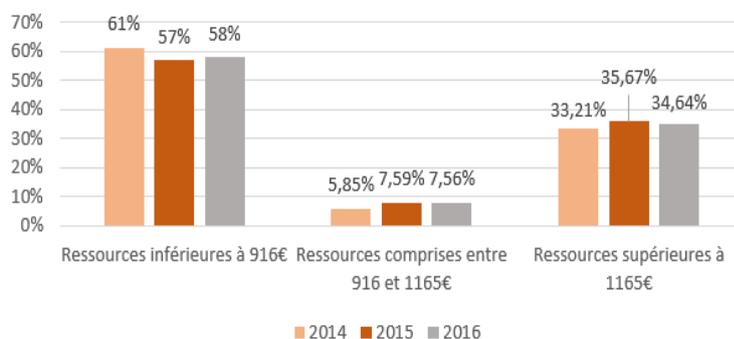
Niveaux de ressources des jeunes accueillis

Evolution des niveaux de ressources de 2014 à 2016



source URHAI Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

Evolution du niveau de ressources 2014 - 2016 (HJ + compagnons)



source URHAI Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

70% des jeunes accueillis ont un niveau de ressources inférieur à 916€/mois (niveau de ressources lui-même inférieur au seuil de pauvreté).

La faiblesse de ces ressources s'explique notamment par les situations des jeunes accueillis qui sont souvent demandeurs d'emploi, étudiants/en formation ou en premier emploi et/ou emploi précaire.

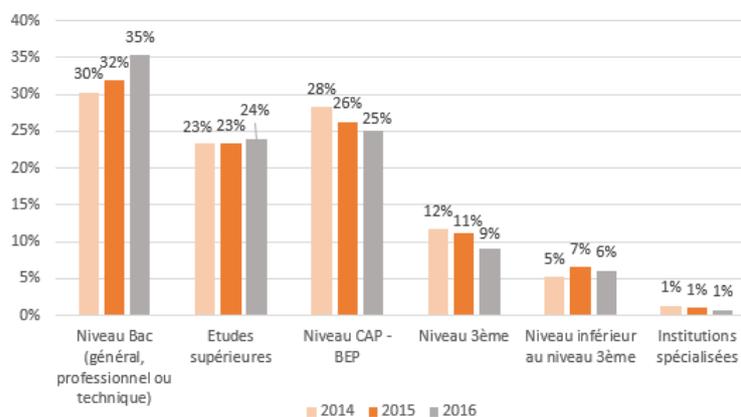
Cependant, on note une légère tendance à l'augmentation du niveau de ressources des jeunes et on constate une diminution de la proportion de jeunes ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté au profit des jeunes ayant des ressources supérieures à 1165€.

L'augmentation du niveau des ressources peut être expliquée par l'augmentation de la durée de séjour : les jeunes restent parfois plus longtemps dans le logement malgré une amélioration de leur situation et des ressources supplémentaires, ce qui ne garantit pas aujourd'hui, l'accès rapide à un logement autonome.

Dans les jeunes ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté, nous ne constatons pas de tendance manifeste (autour de 20% ayant des ressources inférieures à 305€ / 40% ressources comprises de 306 à 605€ / 40% de 606 à 915€), cependant, cette population comprend à la fois les jeunes étudiants boursiers ou non, les jeunes bénéficiant de dispositifs d'insertion socio professionnelle tels que la garantie jeunes, ou les jeunes en emploi (à temps partiel notamment). Ces niveaux de ressources correspondent ainsi à la majorité des jeunes accueillis en Résidence Habitat Jeunes. Les jeunes bénéficiant de 606 à 915€ constituent le public cible des résidences Habitat Jeunes, car correspondent principalement aux jeunes en emploi, premier emploi, ou voie d'insertion professionnelle.

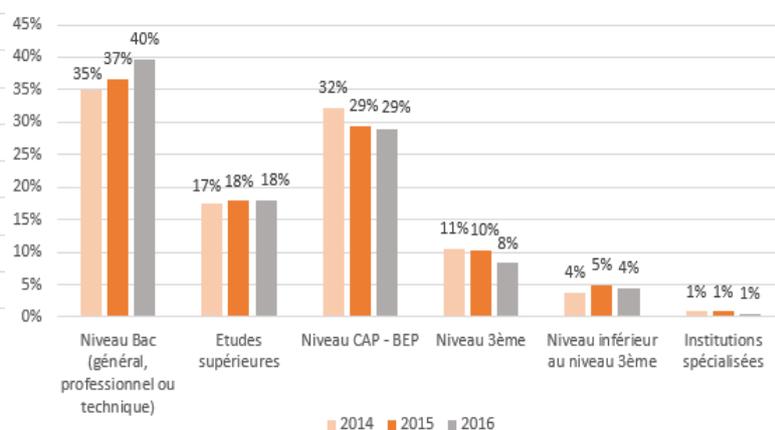
Evolution du niveau d'études des jeunes résidents

Evolution du niveau d'études des jeunes – HJ
2014 - 2016



source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

Evolution du niveau d'études des jeunes – HJ + Compagnon
2014 - 2016



source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

Ces graphiques montrent la grande diversité des niveaux de diplômes des jeunes accueillis, ce qui témoigne de la politique de brassage social développée par les structures Habitat Jeunes.

On constate une certaine tendance à l'augmentation de la proportion de jeunes ayant le niveau bac au détriment des jeunes ayant un niveau CAP / BEP et un niveau 3^{ème}. Cela peut s'expliquer par la précarisation croissante des jeunes malgré leur niveau de diplôme mais également par l'augmentation du niveau général de diplôme de la population jeune dans son ensemble (cf partie 1).

Cependant, on constate dans le même temps une stagnation des jeunes ayant fait des études supérieures et des jeunes ayant un niveau de diplômes très faible.

Malgré la tendance à la diminution, plus de 40% des jeunes ont des niveaux de formation inférieurs au niveau bac (général / professionnel / technologique).

Les associations accueillent des jeunes en cours de formation mais également en recherche d'emploi ou en cours de réorientation.

Ces niveaux de formation ne garantissent pas un niveau d'insertion professionnelle aisée. L'accompagnement mené au sein des résidences Habitat Jeunes permet de favoriser leur inscription pérenne dans la société et leur insertion socio-professionnelle.

Statut des jeunes

Evolution du statut des jeunes accueillis – HJ
2014 - 2016



source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

Evolution du statut des jeunes - HJ + Compagnons
2014 - 2016



source URHAJ Aquitaine, Observatoire de la population jeune accueillie

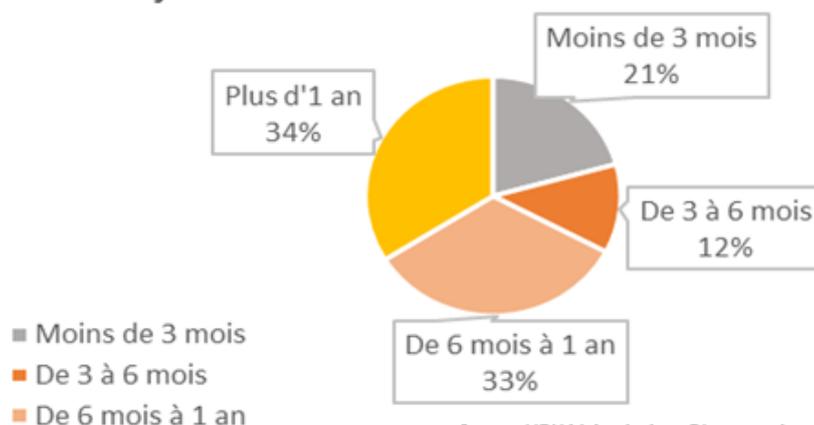
Le critère de mixité des publics et de brassage sociale en Habitat jeune semble être bien respecté par l'ensemble des structures gestionnaires de Foyers de jeunes travailleurs du territoire. La population accueillie représente une grande diversité (la proportion des alternants / formations professionnelles passe à 50% lorsque nous regardons l'ensemble des FJT – cette proportion est liée à la spécificité de l'accueil réalisée par les compagnons).

Nous pouvons également constater que :

- Seulement **10% des résidents ont un CDI**. Sur ces 10%, tous n'ont pas un CDI temps plein, ce qui cache donc d'autres formes de précarité.
- **49% sont étudiants ou alternants, en cours de formation.**
- Les **salariés en CDD et Intérim** (souvent synonyme de précarité) et les demandeurs d'emploi, quant à eux, **représentent 40%** de la population accueillie.

La durée de séjour : une tendance à l'augmentation.

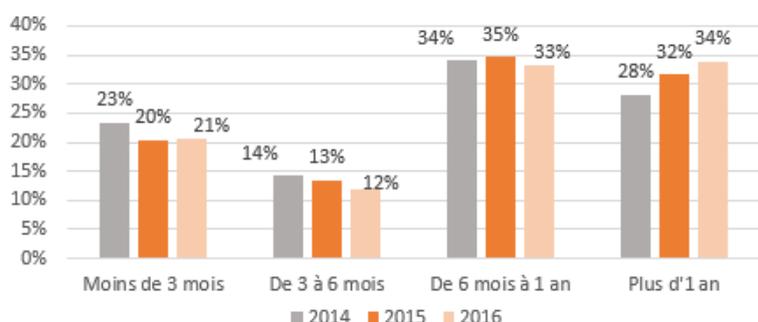
Durée de séjour en 2016



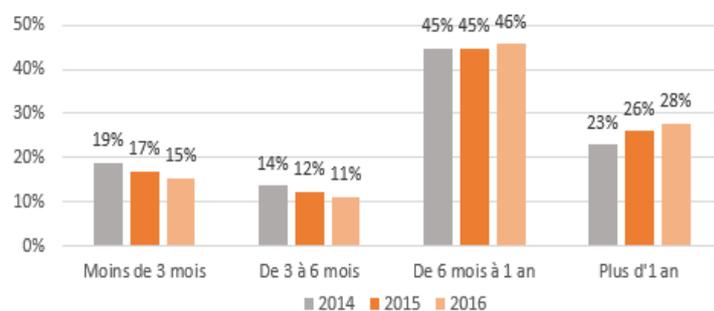
Les courts séjours (inférieur à 6 mois) représentent toujours une part importante de la population accueillie (33%) et correspondent donc à un besoin spécifique en logement temporaire sur le territoire, adaptée aux trajectoires des jeunes. Le tiers des durées correspondent à des séjours compris entre 6 mois et un an et sont liés à des temps de formation, de stage, d'insertion dans la vie professionnelle. Les associations jouent ainsi un rôle important dans la sécurisation des parcours des jeunes.

Pourtant, nous constatons que plus du tiers des jeunes accueillis connaissent une durée de séjour supérieure à un an.

Evolution durée de séjour – HJ 2014 à 2016



Evolution durée de séjour - HJ + Compagnons 2014 – 2016



Sur les trois dernières années, nous pouvons constater une tendance à l'augmentation de la durée des séjours : l'augmentation du nombre de séjours longs (supérieurs à un an se fait au

détriment des séjours courts (inférieurs à 6 mois). Cette donnée peut témoigner d'une plus grande difficulté, pour les jeunes, à s'insérer dans un logement autonome au vu de la précarité des situations qui dure de plus en plus longtemps et des difficultés d'accès au parc public et privé et donc d'accès au logement autonome.

Cet élément témoigne également d'une difficulté de plus en plus grande, pour les associations Habitat Jeunes, à répondre et à s'adapter à l'ensemble des besoins. Le manque d'offre sur le territoire rend de plus en plus complexe l'intervention.

Quelques éléments comparatifs entre la demande et la situation des jeunes accueillis...

Nous pouvons constater que la proportion des statuts et des niveaux de ressources des demandeurs et des jeunes accueillis sont très similaires.

Quelques écarts sont à constater mais dépendent entièrement de la politique de brassage et de mixité sociale des associations Habitat Jeunes et du respect des circulaires encadrant l'accueil des publics en Résidence Habitat Jeunes.

Comparaison des ressources entre la demande et les jeunes accueillis - 2016

Ressources	Demande	Jeunes accueillis
Inférieures au seuil de pauvreté	Stabilisation à 70%	70% avec une tendance à baisse
Plus de 1165€	Stabilisation à 17 – 18%	De 15 à 19% : tendances à l'augmentation
De 915 à 1165€	Stabilisation à 13%	Accueil à 10%
De 611 à 915€	Stabilisation à 32%	Accueil à plus de 40%
De 306 à 610€	Augmentation de la demande (40%)	Accueil à 40% - stabilisation
De 0 à 305€	Diminution proportionnelle de la demande (entre 25 et 30%)	Accueil à 20%

Sources URHAJ Aquitaine, hj33.org et Observatoire de la population jeune accueillie

Nous constatons :

- Une surreprésentation des jeunes bénéficiant d'un niveau de ressources situé entre 611 et 915€ (40% des jeunes accueillis – 32% des demandes). Ce public correspond souvent aux jeunes en voie d'insertion professionnelle ou en premier emploi (soit un public cible des Foyers de Jeunes Travailleurs).
- Une sous-représentation par rapport à la demandes des jeunes sans ressource ou ayant très peu de ressources (de 0 à 305€) et des jeunes demandeurs d'emploi par rapport à la demande (entre 25 et 30 % des demandeurs et 20% des jeunes accueillis). Nous voyons bien ici que les associations Habitat Jeunes jouent un rôle important dans l'accueil de ces publics mais ne peuvent pas les prendre en charge proportionnellement à la demande du fait de la politique de brassage et de mixité sociale.

Comparaison des statuts entre la demande et les jeunes accueillis - 2016

Statuts	Demandes	Jeunes accueillis
Etudiants	En diminution – autour de 20%	En diminution – autour de 10%
Demandeurs d'emploi	Stabilisation 30%	Stabilisation 20%
Alternants / Apprenti	11- 12%	35 – 38%
Salariés	32%	30%

Sources URHAJ Aquitaine, hj33.org et Observatoire de la population jeune accueillie

Une sous-représentation des étudiants par rapport à la demande (20% des demandes / 10% des jeunes accueillis) qui s'explique par la politique de brassage et de mixité sociale et par l'existence de seuil d'alerte pour l'accueil de ces publics ainsi que par l'existence d'autres solutions logements sur le territoire.

Une sur représentation des alternants et des apprentis (11-12% des demandes contre 35 à 38% des jeunes accueillis). Le logement sous statut de Foyer de Jeunes Travailleurs a été repéré et reste une solution adaptée à l'accueil de ce public. Peu d'autres solutions de logement existent sur le territoire pour ce public. Le conventionnement et le financement de solutions Habitat Jeunes par la Région Nouvelle Aquitaine pour l'accueil des jeunes en formation en alternance avec la création d'une offre supplémentaire vient expliquer cet écart.

Conclusion

Cette analyse statistique de la population jeune couplée aux analyses de la demande effectuée auprès du site www.hj33.org et de la population accueillie en résidence habitat jeunes permet de dresser un portrait assez précis de la situation des jeunes et du public accueilli sur le territoire.

Cette dimension statistique ne doit pas non plus faire oublier tout le travail qualitatif réalisé par les associations qui œuvrent au quotidien pour accompagner les jeunes dans l'exercice de leur citoyenneté, leur accès aux droits et à la santé. Cette volonté commune de renforcer leur place dans la société ne peut se faire sans un travail en commun, et une implication croissante des jeunes dans la construction de leurs projets et plus globalement dans les politiques publiques qui leur sont dédiées.

Cette volonté de renforcer l'engagement des jeunes ainsi que l'affirmation des principes de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire dans lesquelles l'action quotidienne des associations habitat jeunes participe à la création d'une dynamique commune dans un double objectif :

- Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes.
- Créer les conditions nécessaires à leur inscription dans la société.

NOM DE L'ORGANISME :	URHAJ NOUVELLE AQUITAINE
-----------------------------	---------------------------------

ANNEXE A _BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME									
Exercice 2018	- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes(HT), sinon toutes taxes comprises (TTC) - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de constitution des budgets								
	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)				
	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)		Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
60 - Achats	0	13913	0	-13913	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	32200	0	-32200
Achats d'études et de prestations de service	0			0	Vente de produits finis, de marchandises				0
Achats stockés de matières et fournitures	0			0	Prestations de services		10000		-10000
Achats non stockables (eau, énergie)	0			0	Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	0			0	Autres		22 200		-22200
Fournitures administratives	0	4253		-4253	74 - Subventions d'exploitation	0	397182	0	-397182
Autres fournitures	0	9660		-9660	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) - FONJEP		17862		-17862
61 - Services extérieurs	0	22828	0	-22828	Conseil Régional		200000		-200000
Sous traitance générale	0	9000		-9000	Conseil Départemental		25570		-25570
Locations mobilières et immobilières	0	4075		-4075	Bordeaux Métropole		80000		-80000
Entretien et réparation	0			0	Autres EPCI				0
Primes d'assurance	0			0	Ville de Bordeaux				0
Documentation	0	5500		-5500	Autre(s) commune(s)				0
Divers	0	4253		-4253	Organismes sociaux - CAF		38000		-38000
	0			0	Fonds européens		26760		-26760
62 - Autres services extérieurs	0	129664	0	-129664	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	46441		-46441	Autres (précisez) : DLA		3990		-3990
Publicité, publications	0			0	CDC		5000		-5000
Déplacements, missions et réceptions	0	62279		-62279	75 - Autres produits de gestion courante	0	57000	0	-57000
Frais postaux et de télécommunication	0	7465		-7465	Cotisations		57000		-57000
Services bancaires	0	1353		-1353	Autres				0
Divers	0	12126		-12126					0
63 - Impôts et taxes	0	2020	0	-2020	76 - Produits financiers		900		-900
Impôts et taxes sur rémunérations	0			0					0
Autres impôts et taxes	0			0	77 - Produits exceptionnels		1800		-1800
64 - Charges de personnel	0	347495	0	-347495					0
Rémunérations du personnel	0	222 684		-222684	78 - Reprises sur amortissements et provisions		34000		-34000
Charges sociales	0	124811		-124811					0
Autres charges de personnel	0			0	79 - Transfert de charges		23000		-23000
65 - Autres charges de gestion courante	0	3380		-3380					0
66 - Charges Financières	0			0					0
67 - Charges exceptionnelles	0			0					0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0	26782							0
69 - Impôt sur les sociétés	0			0					0
TOTAL DES CHARGES	0	546082	0	-546082	TOTAL DES PRODUITS	0	546082	0	-546082
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0	0
- Secours en nature	0			0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services	0			0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole	0			0	- Dons en nature				0
	0			0					0

	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	0	0	0	0

Personnel	2015	2016	2017	Budget 2018	Réalisé 2018 (2)
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé				6,65	

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal

Date : le 10 juillet 2017

Tampon de l'organisme

Annexe 4

Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :